

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL POPULAIRE.

Bureau - - - - - 30, rue la Fabrique

1 cent le numero

6 cents par semaine

Prix de l'Abonnement

Edition quotidienne, par an..... \$3.00

Edition hebdomadaire, par an..... 1.00

Invariablement payable d'avance.

On peut aussi s'abonner pour six mois et pour trois mois.

Tarif des Annonces

Par	•
Première insertion.....	\$0.1
Autres insertions, si publiés tous les jours	0.05
“ trois fois par semaine	0.06
“ deux fois.....	0.07
“ une fois.....	0.08
Avis de Naisances, Mariages ou Décès	0.25

FEUILLETON DE L'ÉVÉNEMENT DU 15 MAI 1883.

SIMONE ET MARIE

TROISIÈME PARTIE

(SUITE)

—Soit ! ne discutons pas... les discussions sont la chose du monde la plus inutile... Le comte Yvan, quant à présent, ne me gêne en rien, je n'ai donc point à m'occuper de lui... Vous le craignez pour une affaire toute personnelle... Réglez cette affaire avec lui... Le jour où il me gênera, j'agirai.

—Alors vous nous refusez votre concours ? s'écria Verdier avec aigreur.

Maurice eut un sourire narquois. —Mes bons amis, répondit-il, je connais une fable de La Fontaine infiniment judicieuse... et vous devez la connaître aussi.

—Quelle est cette fable ?

—Elle est intitulée, je crois, le *Singe et le Chat*... Le chat tire les marrons du feu en se brûlant les pattes... Le singe le laisse refroidir, les épiluche, et les mange en se moquant du chat... Chacun pour soi, mes maîtres ! Assassiner le genre humain dans l'unique but de vous être agréable et de vous sortir d'embarras... Grand merci !

—Mais, commença Verdier, deux cent mille francs...

Maurice l'interrompit. —Payer deux cent mille francs la tête du comte Yvan, c'est de la déraison ! fit-il en haussant les épaules. Deux cent mille francs à partager entre cinq ! Quarante mille francs pour celui qui tuera le comte comme pour les autres ! C'est un métier de dupe et d'imbécile. Or, je ne suis ni l'un ni l'autre...

—Je vous ai dit et je vous répète que le comte Romanzoff nous offre l'impunité dans un pays où nous serons à l'abri de toutes poursuites... reprit Verdier.

—Mais, mes chers associés, je ne tiens pas le moins du monde à m'expatrier, moi ! Je suis Parisien pur sang et bonewardier jusqu'au bout des ongles... Je compte vivre ici très heureux et très tranquille lorsque j'aurai touché les millions qui me reviendront de notre grosse affaire... Et j'irais attirer sur moi l'œil de la police... Ce serait trop bête... Quand les héritiers seront supprimés, on liquidera, vous me l'avez dit... J'irai avec vous en Angleterre toucher ma part, et je reviendrai en jouir à Paris... Vous me demandiez tout à l'heure un conseil... le voici : Ne vous mettez pas de nouveau un meurtre sur les bras ! Songez que nous avons encore deux en perspective, et que ceux-là sont indispensables...

—On peut supprimer le comte Yvan sans l'assassiner.

—Et comment ?

—En duel, par exemple...

Maurice se mit à rire. —Il n'y a rien au monde de plus stupide que le duel, puisque se battre en duel c'est jouer sa vie sur une carte, répliqua-t-il. Si votre adversaire est plus habile que vous, ou tout simplement s'il a plus de chance, au lieu d'être tué par vous il vous tue !... Grand merci !

—On pourrait provoquer un accident... murmura Lartigues.

—Oh ! les accidents ! répliqua Maurice avec un nouveau haussement d'épaules. Vous avez vu comme ils ont réussi pour Marie Bressolles...

—C'est que le diable était contre nous !...

—Rien ne vous prouve qu'il n'y sera pas encore, et qu'il ne sauvegardera pas Yvan comme il a sauvegardé la nièce d'Armand Dharville.

—Bref, et pour la dernière fois, vous refusez de nous venir en aide ? demanda le faux abbé Méryss.

—Démontrez-moi que la mort du Russe est utile à nos projets, et je me mettrai à vos ordres

—Je croyais vous l'avoir démontré... —De façon insuffisante... Si vous n'avez rien de concluant à ajouter, n'en parlons plus... A propos, j'ai besoin d'argent... Voulez-vous me donner dix mille francs ?...

—Certes ! répondit Lartigues en se levant.

Il alla à son secrétaire qu'il ouvrit, en tira une liasse de billets de banque et les tendit à Maurice.

—Grand merci ! fit ce dernier. Je vous quitte...

—Quand vous reverra-t-on ?

—Demain, si j'ai des nouvelles à vous donner...

En ce moment Dominique entra.

—As-tu touché ? lui demanda Lartigues.

Le muet fit un signe affirmatif.

Ensuite il tira de sa poche un portefeuille, l'ouvrit et le plaça sur la table.

Ce portefeuille contenait cent mille francs en billets de banque.

—Vous êtes à demi payés... dit Maurice en souriant. Croyez-moi, renvoyez au plus vite cet argent à celui qui vous l'a donné... Ce sera plus intelligent que de tuer Yvan Smoïloff.

Et il sortit.

—Cet enfant a une volonté de fer ! fit Lartigues quand la porte se fut refermée derrière Maurice.

—Cela s'appelle de l'entêtement ! répliqua Verdier.

—Une chose me frappa...

—Laquelle ?

—Samedi tu disais à Nicolas Gol exactement les mêmes choses que Maurice vient de nous dire... Tu n'as même accepté la proposition de Boris Romanzoff que parce que tu comptais sur Maurice...

—C'est vrai, mais l'engagement est pris.

—Qui a terme ne doit rien... Nous avons un mois devant nous... D'ici à trente jours, il peut se produire un incident qui décidera Maurice...

—Ou nous aurons trouvé moyen d'agir nous-mêmes sans nous compromettre... Mais Maurice a raison... Deux cent mille francs pour la vie du comte Yvan, c'est un prix dérisoire... Il fallait demander un million...

—Je le demanderai et nous l'aurons.

L'entretien fut interrompu par Dominique venant annoncer télégraphiquement à son maître que le déjeuner était servi...

XXVI

En quittant Lartigues et Verdier, Maurice se rendit à l'hôtel de la rue de Verneuil où on l'attendait pour déjeuner.

Il devait ensuite conduire à l'exposition Valentine et Marie, monsieur Bressolles, empêché par une affaire imprévue, ne pouvait les accompagner.

Le déjeuner fut court.

Marie était très animée.

Son doux visage n'offrait point la pâleur inquiétante des jours précédents... Une vive rougeur colorait ses joues amaigries...

L'ardent désir de voir le tableau de son ami Gabriel Servet donnait la fièvre à la jeune fille.

Le jour de *vernissage*, nous le répétons, l'exposition de peinture n'est point publique.

C'est une sorte de répétition générale réservée aux artistes, aux journalistes, aux amis des artistes et des journalistes, enfin à tous les privilégiés à qui l'administration des beaux-arts donne des billets de faveur.

Au moment où madame Bressolles, Marie et Maurice Vasseur arrivaient en voiture au palais de l'Industrie, une foule nombreuse se pressait déjà dans le salon carré et dans les galeries.

Les ouvrages remarquables ne manquaient pas et, comme il arrive toujours, les curieux s'entassaient devant certains tableaux, signés de noms célèbres ou s'imposant à l'attention par leur originalité tapageuse.

Valentine rencontra bon nombre de personnes de sa connaissance.

Toutes s'étonnaient du prodigieux changement de mademoiselle Bressolles, qui marchait appuyée au bras de Maurice.

Malgré l'animation de Marie, animation dont la cause nous est connue et qui ressemblait à la gaieté, il était facile de voir qu'une maladie de langueur minait la pauvre enfant.

Personne ne disait cela tout haut, mais une expression de pitié profonde et douloureuse se peignait sur les figures et n'échappait ni à Maurice ni à madame Bressolles.

On parcourut les galeries, s'arrêtant presque à chaque pas.

La fatigue gagnait Marie.

—Ne trouvez-vous pas bientôt le tableau de monsieur Servet ? demanda-t-elle enfin.

—A cette question, je ne puis répondre, mademoiselle... fit Maurice. Le sujet de ce tableau vous est-il connu ?

—Je connais le tableau lui-même... Il représente une sœur de la charité soignant une jeune malade dans une mansarde très pauvre...

—Quel est la dimension des figures ?

—Quart de nature si j'ai bonne mémoire.

—Et c'est une belle œuvre ?

—Admirable ! Je n'ai jamais rien vu de plus vrai ni de plus touchant !

—Que l'enthousiasme ! dit en souriant le fils d'Aimée Joubert.

—Ne vous en moquez point, vous le partagez tout à l'heure...

L'entretien des jeunes gens fut interrompu par la rencontre du comte Yvan, auquel le petit baron Pascal de Landilly, plus éreinté, plus vanné, plus toussottant que jamais, donnait le bras.

Les deux hommes s'arrêtèrent pour saluer madame Bressolles et sa fille et échangèrent une poignée de main avec Maurice.

A la vue de Marie le comte éprouva une émotion douloureuse.

Il pensa que la lettre adressée par elle à Paul de Gibray, lettre dont il était devenu dépositaire, ne mentait pas et n'exagérait rien.

Ce n'était, hélas ! que trop vrai... Cette créature angélique s'éteignait lentement.

Après quelques paroles de simplicité politesse Maurice demanda :

—Vous êtes-vous abîmé de Paris, cher comte ?

—Pourquoi cette question ?

—On ne vous rencontre nulle part, et je vous supposais en voyage...

—En voyage ! fit Pascal de Landilly de sa voix fêlée. Jamais de la vie !... Il a bien le temps de voyager, ce cher comte ! Méfiez-vous !... Vous allez tomber à la renverse tant la chose que je vais vous dire est épouvantable !... Figurez-vous, mesdames, figurez-vous, Maurice, que notre ami le comte Yvan s'est constitué garde malade... Mon Dieu, oui !...

—Garde-malade ! répétèrent les trois auditeurs.

—Pascal ! interrompit le jeune Russe d'un ton de reproche.

Mais rien ne pouvait arrêter le petit baron quand il était lancé.

Il continua :

—Oui, parfaitement bien ! C'est pyramidal de dévouement ! Il veille comme une sœur de charité sur un charmant garçon que vous connaissez bien, mesdames...

Valentine fronça le sourcil, et formula d'un ton froid cette question.

—De qui voulez-vous parler ?

—D'Albert de Gibray, parbleu ! le fils du juge d'instruction.

Marie devint subitement très pâle.

Tout le sang de ses veines affluait à son cœur.

—Vous soignez monsieur Albert !... balbutia-t-elle en attachant sur le comte un regard chargé de reconnaissance.

Yvan répondit avec embarras, car il ne voulait point laugmenter le trouble de Marie :

—C'est à-dire, mademoiselle, que je passe auprès de lui quelques heures de mes journées et de mes soirées, afin de combattre son ennui et de lui donner le courage dont il manque un peu...

—Il est très gravement malade, n'est-ce pas ? dit Valentine d'une voix dure.

—Très gravement, oui madame...

(A suivre)

Théo. LAURENCELLE,

BARBIER-TABACONISTE,

En face de l'atelier de Mme de Beaumont, Photographe,

No 242, rue St-Joseph, ST-ROCH,

A l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il tient toujours en mains un assortiment complet de

PIPES, TABAC, CIGARES, SACS A TABAC.

Enfin tout ce qui concerne cette branche de commerce.

AUSSE,

Salon de barbière de première classe, coupe de cheveux à la machine et aux ciseaux, teinture, etc., etc., à des prix qui défient toute compétition.

T. LAURENCELLE, Barbier-Tabacôniste

12 mai 1883.—1m.

SALLE DE MUSIQUE

ENGAGEMENT SPECIAL !

UNE SOIREE SEULEMENT

MARDI, LE 15 MAI.

La Troupe de Comédie et de Spécialité Irlandaise de Gorman.

Dans la plus désopilante et excentrique comédie qui ait jamais été écrite, intitulée :

“MULDOON'S PIC-NIC”

Appuyée par une forte compagnie de spécialistes comprenant Mlle MINNIE DELVEAU, Mlle EDWARDS M. CHARLES HOWARD, MM. KNOWLES et MORTON, M. RYAN, M. TURNER, tous chanteurs, danseurs, joueurs de banjo, etc.

Aussi, l'âne savant

“PARDHEEN”.

Prix populaires : 75, 50 et 25 cts. On réserve des sièges chez le capt. Holwell. 12 mai 1883.

Perdue.

Hier soir, à l'opéra ou entre la Salle de musique et la rue d'Autenil une lunette d'opéra. La personne qui la retrouvera sera généreusement récompensée en la remettant à ce Bureau.

12 mai 1883.—3f.

On Demande

UN APPRENTI muni de bonnes recommandations.

S'adresser à JOSEPH GUIMOND, Photographe,

Coin des rues Massue et St-Vallier St-Sauveur, Québec.

12 mai 1883.—3f.

DEMANDE.

Deux bonnes filles trouveront de l'emploi en s'adressant chez M. J. T. LEVALLEE, Loyal Exchange Restaurant, 56, rue St-Jean.

12 mai 1883.—4f.

A LOUER.

Une magnifique chambre, à côté du bureau de MM. Tessier et Pouliot, rue Baude, Haute-Ville.

S'adresser au No 15, rue Baude. 7 mai, 1883.—5j.

Huitres Fraiches Malpecques

REÇUES AUJOURD'HUI AU

ROYAL EXCHANGE RESTAURANT

56, Rue St-Jean.

J. T. LAVALLEE,

Propriétaire.

12 mai 1883.—3f.

Ancien Poste A. TOUSSAINT.

A. CRENIER,

EPICIER-IMPORTATEUR.

S'empresse d'informer sa clientèle qu'il vient de recevoir de BORDEAUX des CIGARES des MANUFACTURES du GOUVERNEMENT FRANÇAIS.

GRAND CHOIX DE

Conserves Alimentaires.

Truffes, Champignons, Pâtés de foie gras Truffes, etc., etc.

FROMAGES

DE GRUYERE, GORGONZOLA, ROQUEFORT, CHESTER, Etc., Etc.

GRANDE CHARTREUSE, BÉNÉDICTINE

Et autres liqueurs françaises assorties.

CLARETS et SAUTERNES,

De la Société des Entrepôts de Moulins, Barton et Guestiers, etc., etc

CHAMPAGNE,

Duc de Montebello, Moët et Chandon, etc.,

SPECIALITE d'embouteillage des vins à domicile par un garçon expérimenté.

DÉPOT de bouchons à vins spécialement importés de Bordeaux.

ECHANTILLONS envoyés sur demande et acceptations d'ordres directs d'importation de produits français.

A. CRENIER,

Rue St-Jean, H.-V., Québec

10 mai 1883.—8f.

DEMENAGEMENT.

Mme Ronan

A l'honneur d'informer ses pratiques et le public en général qu'elle a transporté son établissement de nouveautés du No 219 Rue St-Joseph au BLOC DUBEAU,

No 47, RUE DE L'EGLISE,

près de la rue St-Joseph.

Elle a toujours en mains un assortiment considérable de

Chapeaux garnis,

Rubans,

Dentelles,

Plumes,

Velours,

Soies,

Fleurs, etc.

Les dames sont respectueusement invitées à venir nous faire une visite avant d'acheter ailleurs ; elles se convaincront que nous garnissons les chapeaux dans les derniers goûts et que nous vendons à MEILLEUR MARCHÉ que partout ailleurs.

L. N. BERTRAND & FRERE,

117, Rue St-Joseph,

SAINT-ROCH.

Ont l'honneur de prévenir le public et leurs amis qu'ayant acheté tout le fond de magasin de V. Bélanger ils le vendront soit en gros ou en détail à des prix sans précédents.

TOUT SERA VENDU SANS RESERVE.

L'assortiment qui est considérable et très complet dans toutes les branches de ferronnerie et quincaillerie consiste en articles de tablettes en général, Peintures, Huiles, Verres, Ustensiles de cuisine, Poêles de tout genre, (spécimens de la maison) Coutellerie, etc., etc.

N'oubliez pas surtout que tout le fond est vendu sans réserve.

Et que pour acheter bon marché il faut aller au No 117, rue St-Joseph à l'enseigne de la grande pelle chez L. N. BERTRAND & FRERE, St-Roch.

14 mai 1883.

LES MISÉRABLES DE LONDRES.

PREMIÈRE PARTIE.

(SUITE.)

— Je le connais, qu'on le lâche ; je veux lui parler.
Lupus prononça deux mots qui firent cesser la lutte, et l'agent qui allait su'comber, recouvra immédiatement sa liberté.
Le premier usage qu'il en fit fut de se précipiter aussitôt aux pieds du nouveau venu.
— Mylord, lui dit-il, sauvez moi, je vous en supplie ; ne permettez pas qu'ils m'assassinent !
Morton le regarda avec un calme qui jeta le malheureux dans la plus grande perplexité.
— Qui es-tu ? dit-il enfin.
— Je suis un étranger, mylord ; j'ignorais à quoi je m'exposais en venant ici, et si j'avais pu me douter de ce que j'y rencontrerais...
— Tu mens !
— Je vous jure !...
— Tu l'appelles Farini ?
— C'est vrai.
— Tu appartiens à la police ?
L'italien devint pâle et se mit à trembler de tous ses membres, croyant entendre sonner sa dernière heure.
— Mylord, messieurs, balbutia-t-il, je vous assure que vous êtes dans l'erreur, que jamais je n'ai fait partie...
— Assez ! interrompit Morton d'un ton brusque, tu dois comprendre maintenant que tu chercherais vainement à nous en imposer. Reste donc là, pendant que nous allons décider de ton sort, et dans quelques secondes je te ferai connaître ce qui aura été résolu.
Le malheureux agent demeura immobile et comme pétrifié dans le coin qu'on lui désignait.
Alors Morton se retira à l'écart avec les cinq individus qui avaient arrêté Farini, et un colloque s'établit entre eux ; il dura à peine quelques instants, puis Morton revint à l'italien qui, plus mort que vif, fixait des yeux hagards sur ceux qui tenaient en ce moment sa vie entre leurs mains.
— On t'accorde la vie, lui dit-il ; mais si jamais tu remets les pieds de ce côté, on sera sans pitié pour toi !
— Oh ! mylord, s'écria l'italien, que de bénédictions ne vous devrai-je pas !
— Cela te regarde, et maintenant suis-moi.
Il se mit à marcher devant lui et l'italien n'hésita pas à le suivre, trop heureux d'échapper à ceux qui avaient failli l'étrangler.
Ils firent quelques pas.
Quand ils se furent éloignés du groupe des garroteurs, Morton, qui était resté muet et pensif pendant quelques secondes, se rapprocha de Farini et, lui jetant un regard profond :
— Tu es au service de la duchesse de Durham ? lui demanda-t-il d'un ton bref.
— Oui, mylord, répondit l'italien.
— Et tu la vois souvent ?
— Tous les jours.
— Ta position auprès d'elle te permet également d'observer tout ce qui passe à l'hôtel ?
— C'est notre distraction, à nous.
— Elle reçoit beaucoup ?
— En effet.
— Et, parmi les jeunes lords qu'elle accueille, dit-on qu'elle ait une préférence ?
— Il y a huit jours, on eût pu en douter.
— Et depuis huit jours ?
— Je crois que son cœur hésite.
— En vérité !
— Oh ! je suis observateur, mylord, c'est mon intérêt : car vous ne l'ignorez pas, les secrets des grands sont les bénéfices des petits.
— Qu'as-tu donc observé ? fit Morton en éprouvant du geste.
— La duchesse Ophélie est triste.
— Et tu en conclus qu'elle aime ?
— Sans doute.
— Qui cela ?
— Votre ami.
— Comment !
Morton fit un mouvement et regarda l'italien d'un air singulier.
— Mon ami ? reprit-il presque aussitôt et en fronçant le sourcil.
Farini haussa les épaules avec bonhomie.

— Eh ! sans doute, répondit-il ; car, malgré votre manteau, je vous ai parfaitement reconnu.
— Toi !
— Je suis observateur.
— Je m'en aperçois ; mais c'est là une qualité dangereuse.
— Moins que vous ne le croyez, mylord, car je suis discret aussi...
Morton ne répondit pas ; mais sa physionomie subit une transformation complète.
— Enfin ! dit-il d'une voix contenue, que veux-tu dire ? où m'astu vu ? quand m'as-tu rencontré ?
— Un peu partout, mylord, et sous diverses formes : à Covent Garden, sous le costume du gentleman le plus accompli ; à Piccadilly, en compagnie du duc de Frileuse ; ou encore à Cavendish court, sous les traits de miss Sarah, la plus séduisante israélite qu'un chrétien puisse jamais rencontrer ! Est-ce cela ?
Morton eut un regard où se mêlaient la surprise, la colère et l'effroi.
— Voilà de la précision, sans doute, dit-il, et j'admire ta perspicacité.
— On fait ce que l'on peut, répondit l'italien avec modestie.
— Tu as raison ; mais il me reste à savoir une chose.
— Laquelle ?
— As-tu fait part de ces observations à quelqu'un ?
— Oh ! à personne.
— Toi seul connais ces particularités ;
— Moi seul, j'en fais le serment.
Morton respira.
— C'est à merveille, dit-il ; de cette façon, au moins, ton secret mourra avec toi.
— Mourir... mon secret... avec moi, balbutia Farini.
— Crois-tu donc qu'il soit prudent de laisser subsister le danger de pareilles révélations ?
— Je me suis tu jusqu'ici.
— Oui, mais demain tu peux parler.
— Je vous jure que je ne dirai rien.
— Il n'y a que les morts qui savent se taire !
L'arche sous laquelle ils se trouvaient était déserte ; Farini eut peur, il comprenait vaguement qu'il courait un grand danger et voulut se mettre en garde contre une surprise.
Seulement il était déjà trop tard ; car, au mouvement qu'il avait fait pour se retourner, Morton venait de presser la détente de son pistolet.
Le coup partit et Farini tomba frappé en pleine poitrine, sans proférer une parole.
La mort avait été instantanée.
Morton le regarda un moment se raidir dans les dernières convulsions de l'agonie, et, sans paraître éprouver la moindre émotion, il se hâta de sortir des Arches d'Adelphi pour regagner Cavendish court.
Le jour commençait à poindre à l'horizon quand il passa devant le Petty Coatlane espèce de Temple aux misérables proportions, dans lequel les malheureux vont se pourvoir de guenilles à bas prix.
Une foule considérable était assemblée dans les ruelles voisines et débordait même jusque dans Devonshire street.
Morton s'arrêta.
— Qu'y a-t-il donc et que signifie cette agitation ? demanda-t-il en s'approchant d'un groupe.
— Il y a répondu un des spectateurs, dont la mise élégante jurait avec celle de la population à laquelle il se trouvait mêlé, que l'on vient enfin d'arrêter le chef des garroteurs.
Celui qui venait de faire cette réponse était le colonel O'Chrane.
— Dieu soit loué ! fit Morton ; mais ne pourriez-vous pas me donner quelques détails sur cet événement ?
— Très-volontiers, mylord, et me voici à vos ordres.
Au bout de quelques minutes, les deux hommes pénétraient ensemble, dans la maison de Samuel et montaient dans la chambre de Morton.
Là, ce dernier se débarrassa de son manteau, et, sous les rayons d'une lampe qu'il trouva tout allumée, on eût pu deviner sans peine son véritable sexe, à la beauté des formes et à la grâce des contours que dessinait son costume hongrois.
La jeune femme, — car le lecteur l'a déjà comprise, Sarah et Morton ne faisaient qu'une seule et même personne ; la jeune femme se laissa tomber sur un divan et poussa un profond soupir.
Le colonel se rapprocha vivement d'elle.
— Seriez-vous indisposée, Sarah ? lui demanda-t-il avec intérêt.
(A suivre.)

- TELEGRAPHE D'ALAME DE QUEBEC.
Liste des boîtes d'alarme.
QUARTIER ST-LOUIS.
Boîtes No
1. Rue Ste-Ursule, Station Centrale
2. Encoignure Ste-Anne et d'Auteuil.
3. Des Grisons et Ste-Geneviève.
4. Hallmand et St-Louis
5. Desjardins et Ste-Anne.
6. Buade et Fort.
QUARTIER DU PALAIS.
8. Encoignure Ste-Famille et Hébert.
9. Séminaire de Québec.
12. Encoignure St-Jean et Collins.
13. Palais et McMahon.
14. St-Jean et St-Stanislas.
73. Bâtisses du Parlement.
QUARTIER CHAMPLAIN.
15. Chantier Dinning, rue Champlain.
16. Epicerie Taylor, rue Champlain.
17. Station du Feu, rue Champlain.
21. Maison Giblin, rue Champlain.
23. Rue Champlain, vis-à-vis du quai de la Reine.
QUARTIER ST-PIERRE.
24. Encoignure Dalhousie et Arthur.
25. Côte L. montagne et St-Pierre.
26. Station du Feu, rue Saint-au-Mateiot.
27. Encoignure Dambourges et St-Paul.
31. Manufacture Lemessurier, rue St-Paul.
32. Station du Feu, Marché St-Paul.
QUARTIER JACQUES-CARTIER.
Boîtes No
34. Encoignure Des Prairies et St-Dominique.
35. Des Fossés et Du Pont
36. St-Valler et Lachepele
37. De l'Eglise et St-Joseph
41. Station du Feu, encoignure Dorchester et St-Joseph.
42. Encoignure St-Valler et Belleau.
43. Colomb et Nelson.
45. St-Anselme et St-Joseph.
48. Arago et Turgeon.
QUARTIER ST-ROCH.
28. Encoignure St-François et La Chapelle.
46. Caron et La Reine.
47. La Reine et La Couronne.
51. La Reine et Du Pont.
52. St-Dominique et St-François.
63. Dorchester et Ryland.
QUARTIER MONTCALM.
10. Encoignure D'Artigny et Ste-Julle.
54. Artillery et St-Eustache.
56. St-Augustin et St-Patrick.
57. Station du Feu, Encoignure St-Patrick et Berthelot.
61. Encoignure d'Artigny et St-Amable.
62. Rue St-Amable (Bon Pasteur.)
63. Grande Allée (Couvent Ste-Bridgitte.)
QUARTIER ST-JEAN.
18. Encoignure St-Jean et Sutherland.
19. Dégny et St-Olivier.
64. St-Jean et Salaberry.
65. Ste Claire et Richelleu.
67. St-Jean et Côte Ste-Geneviève.
71. Robitaille et Latourelle.
72. St-Augustin et St-Georges.
7. St-Eustache et St-Georges.
L. P. BRUNELLE, Surintendant

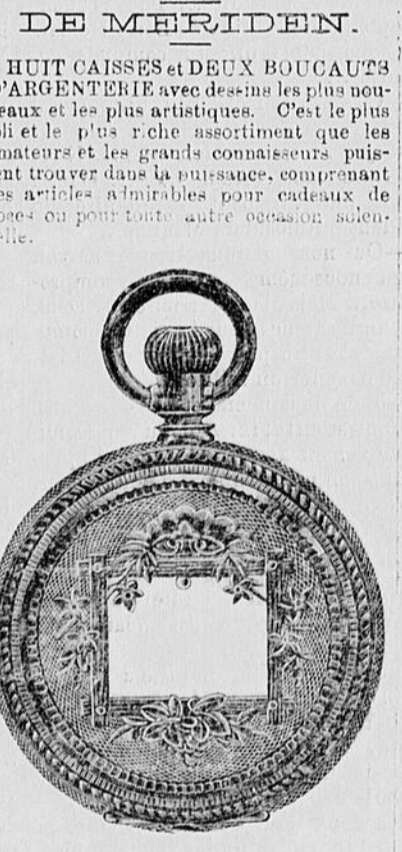
Approvisionnement D'ARBRES Pour la Fete de Mercredi.
M. Auguste Dupuis, de St-Roch des Aulnais, offrira Mardi et Mercredi matin, sur le terrain des nouvelles bâtisses du Parlement, un beau choix d'arbres à planter, Ormes, Erables, Marronniers, etc., à des prix très raisonnables.
14 mai 1883.—2f EAC.

MM. Toussaint & Cie
TOUT EN PRENANT OCCASION de remercier leurs amis et le public en général de l'encouragement qu'ils ont bien voulu leur donner jusqu'à ce jour, les informant qu'ils viennent d'ouvrir leur établissement coin des Rues
Saint-Jean et Saint-Eustache, FAUBOURG SAINT-JEAN, où avec un assortiment des plus complets et l'attention et la diligence la plus scrupuleuse ils espèrent mériter les faveurs du passé.
5 mai 1883.—1m.

BAZAR ANNUEL.
Pour le soutien des pauvres de l'H pital du Sacré-Cœur de Jésus, Sous le patronage distingué de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec.
Il sera ouvert vers la fin du mois de septembre, comme les années précédentes, dans la Salle Jacques Cartier, St-Roch.
Les dames dont les noms suivent, présideront aux tables :
Les Enfants de Marie : Mademoiselle A. Gingras, Présidente, Mme J. Hardy, Vice-Présidente.
Table du Sacré-Cœur : Mme A. Laber.
Table St-Roch : (Loterie.) Mesdames Blouin, C. Guérard, Bruno de Lamarre.
Table St-Joseph : Mesdames J. Picard, E. Renaud.
Table de Mgr de Laval : Mme Cummingham, Mlles Raymond.
Table de la B. M. M. de l'Incarnation : Mesdames P. Roussel, E. Picard.
Table St-Jean-Baptiste : Mesdames M. Giguère, L. Saucier.
Table St-Vincent de Paul : Mesdames A. Dassylva, H. Allaire.
Table Ste Angès : (Rafraîchissements), Mesdames D. Lafrance, L. G. Lépine.
Les personnes charitables qui voudront bien contribuer à cette bonne œuvre, sont respectueusement priées de remettre leurs dons à ces Dames.
20 avril 1883.—2s, 2f ps.

NOUS DETAILLONS Les Cotons Jaunes d'Hochelaga. AUX PRIX EXACTS DE LA MANUFACTURE.
Vous sauvez au moins le quart de votre argent en les achetant chez nous
RECUS CETTE SEMAINE.
80 Doz. CHAPEAUX pour Messieurs à 50 cts.
120 Pièces TWEED pur laine à 50 cts.
80 Pièces SERGE pur laine \$1.75 pour \$1.000.
L. P. BILODEAU,
oin de la Rue de la Couronne, Pres du Marche St-Roch, Quebec
1er mai 1883.

Entrepot de Montres. Célèbre Fabrique WALTHAM.
DE LA
DUQUET & CIE,
87 et 69, Rue la Fabrique H-V.
Vient de recevoir de Paris, par le dernier steamer de la ligne Atlas,
Sept Caisses d'Horloges,
de luxe et d'art en Marbre. Aussi, candèlabres, coupes et statuettes en bronze ; girandoles avec glaces de Venise.
DE MERIDEN.
HUIT CAISSES et DEUX BOUCAUTS D'ARGENTERIE avec des dessins les plus nouveaux et les plus artistiques. C'est le plus joli et le plus riche assortiment que les amateurs et les grands connaisseurs puissent trouver dans la nuisance, comprenant des articles admirables pour cadeaux de noces ou pour toute autre occasion solennelle.



Diamants, Bijoux avec pierres précieuses
Bagues, Bracelets, Médallions, Boucles d'oreilles, parures, etc., etc. tout les prix
Déclatent de DIX PIASTRÉS jusqu'à SEPT CENTES PIASTRÉS.
Horloges garde de nuit, Brevetés d'après L'INVENTION DUQUET,
Indispensable aux édifices publics, grandes fabriques, magasins, etc., etc.
HORLOGES ANTIQUES avec cadrans en cuivre.
DUQUET & Cie,
67 et 69, rue la Fabrique, H-V.
11 mai 1883.—E. 6f ps-C. 3f ps.
AVIS.
M. PHILEAS TRUDEL n'est plus autorisé à donner des reçus pour abonnement au CANADIEN, L'ÉVÉNEMENT et au CULTIVATEUR.
L. J. DEMERS & FRÈRE, Propriétaires.
8 mai 1883.—1s C&E

T. St-Jean Lortie,
NOTAIRE ET AGENT GENERAL.
9, RUE ST-PIERRE, BASSE-VILLE.
9 mai 1883.—3m.
Collège militaire Royal du Canada.
Les examens annuels pour admission comme Cadet auront lieu le 6 juin 1883.
On pourra obtenir des renseignements en s'adressant au Département de la Milice et de la Défense, Ottawa.
1re mars 1883.—4ml f ps—C&E. 73
CHAPEAUX A BON MARCHÉ.
Le soussigné vient de recevoir un bon assortiment de CHAPEAUX de feutre e de soie, du dernier goût, qu'il vendra à de prix très modérés.
CHAPEAUX de 25 cts en montant pour enfants.
Une visite est sollicitée.
JAMES C. PATTERSON,
27, Rue Buade.
1er mai 1883.—E&C.
HANGARD A VENDRE

La Bâtisse maintenant occupée comme entrepot de douane, faisant face sur trois rues.
Cet édifice, qui a été construit à grands frais, est d'une construction très solide, ayant des murs en pierre de trois pieds d'épaisseur. Les fondations de la bâtisse s'appuient sur le roc et sont à 20 pieds de profondeur.
Les planchers sont très solides et ornés de solives appuyés sur des poutres.
Toute la bâtisse, y compris le toit, a été réparée, il y a une année.
La solidité de cette maison, et combien elle convient pour l'emmagasinage de lourdes marchandises sont garanties par le fait qu'on l'a remplie de caissons en boucauts de deux et trois tierces de hauteur à partir du premier à aller au dernier étage.
Elle a été occupée pendant plusieurs années par quatre des principaux importateurs de marchandises des Indes Occidentales à Québec.
Maintenant elle est en bon état, rapporte un bon loyer et peut être convertie à n'importe quel usage possible.
A proximité des dépôts du Grand-Tronc et du chemin de fer du Nord, des bureaux de la douane, de l'Echange, du Bassin Louise, cette maison est dans un site tout à fait exceptionnel. Elle peut soulever la comparaison avec n'importe quel hangard à Québec pour les facilités et les avantages qu'elle offre aux acheteurs.
S'adressez à
J. LEAYCRAPT,
New-York.
Ou
HARRY STAVELEY,
Architecte.
10 mai 1883.—3f C&E 150

COMPAGNIE DE NAVIGATION DU RICHELIEU ET D'ONTARIO.
Ligne de la Malle Royale entre Québec et Montréal.
Les magnifiques bateaux qui composent cette ligne de première classe sont QUÉBEC et MONTREAL.
Le QUÉBEC, en fer, Capt. Nelson laissera le quai Napoléon les Mardis, Jendis et Samedis à 5 heures P. M.
Le MONTREAL, en fer, Capt. Roy, les Lundis, Mercredis et Vendredis à 5 heures P. M., arrêtant à Batiscan, Trois-Rivières et Sorel et arrivant de bonne heure le matin.
On peut se procurer des Billets et des Cabines chez R. M. Stocking, vis-à-vis l'Hôtel St-Louis et au bureau de la Compagnie, Quai Napoléon.
A. DESFORGES, Agent.
14 mai 1883.—6m-C&E.

MINUIT MOINS TROIS.

C'était en décembre.
Je m'étais attardé à la ville de B..., où des négociations importantes avaient nécessité ma présence.
La nuit sombre tombait sur la campagne comme un immense voile de crêpe.
On eut dit que la nature redevenait abîme.
Le vent commençait à souffler sur ce chaos.
La tempête s'élevait formidable.
D'énoîmes nuages, à l'envergure gigantesque, volaient pêle-mêle comme en une course frénétique, s'ouvrant ça et là pour laisser tomber des torrents.
Pas un fiacre n'eût osé s'aventurer dans les sentiers caillouteux qui se gonflaient de l'eau débordante des ruisseaux.
J'usai de témérité, et j'entrepris à pied, une roue de dix milles avant d'arriver à domicile.
Après quatre heures d'une marche horrible qui me faisait envier les douces du bague, les premières lueurs des lanternes de mon village se dessinèrent dans la nuit, blafardes et incertaines.
J'accélérai autant qu'il me fut possible cette marche de forçat, que je m'étais si volontairement et si brutalement imposée.
Les éléments semblaient s'être concertés pour me rudoier.
La pluie me flagellait impitoyablement.
Dérision amère... pour l'être qui se drape si orgueilleusement de l'appellation majestueuse de "Roi de la nature!"
Arrivé à la première lanterne dont un vent coulis agitait la flamme en tout sens comme une boucle de cheveux en feu, je tirai ma montre pour voir où j'en étais de cette course de damné.
— Tonnerre de Brest! Minuit moins trois...
— Minuit moins trois? demanda une voix à deux pas de moi...
Je fis un haut le-corps. J'essayai de considérer ce grand diable qui avait l'air d'être sorti là de sous terre.
Son œil mystérieux se percevait à peine à travers les replis de l'ombre.
Un ample burnous le couvrait de la tête aux pieds.
Juste le temps de fixer les principaux traits de sa physiognomie... il avait disparu comme syphe...
Une heure après, je me chauffais à un excellent feu de grille, bénissant la Providence, et comptant sur le sort du misérable qui m'avait presque fait croire à une apparition de réproché.

Cet incident ne laissa aucune trace dans ma mémoire. Cela s'expliquait le plus naturellement du monde... Coïncidence... voilà tout. Je n'y songeai pas longtemps.
Cinq semaines après, mon sommeil fut hanté par la vision la plus étrange.
Je fis un rêve... un rêve bizarre. Une forme fantastique s'était approchée, m'avait entraîné tout à coup par une fascination puissante sur le sommet d'une colline, et m'indiquait de là, la petite ville de B... à moitié perdue dans l'espace.
Cette chimère, ce spectre, ce fantôme, cet incube, ce je ne sais quoi, c'était bien le sosie de l'homme, de la lanterne, l'homme au large manteau, la tête enfouie dans un vaste capuchon, l'œil noir et fixe, le nez camus, la barbe ruisselante des averses de la nuit du trois décembre.
Il me fallut toute la quiétude d'un réveil normal pour me remettre.
La nuit emporta mes terreurs. Je me contentais d'appeler ça un cauchemar... un effet de mauvaise digestion...
Eh quoi! Rien d'étonnant à cela... rêver d'une figure déjà vue et qui m'avait frappé.
Cependant la même vision se produisit les trois nuits subséquentes avec une persistance plus terrifiante encore.
La stupéfaction la plus complète se substitua à mon étonnement.
J'étais atterré!.....
Je n'osai faire part à personne de cet état de choses extraordinaire de peur que l'on ne plaisantât.
Je ne voulais être railé ni taxé de pusillanimité. J'attendis.
La cinquième nuit je fut tiré violemment de ma couche, transporté de nouveau sur l'éminence, où l'être obèse prit une telle expression de rage et de désespoir en m'indiquant la ville qu'il ne me fut plus possible de douter d'un avertissement impérieux.
Le lendemain j'avais décidé de partir pour la ville de B.....
Un train omnibus s'y rendait deux fois le jour.

J'aurais pu profiter du train de la matinée pour être de retour le soir.
Je m'installai dans celui du soir sans trop me rendre compte de cette détermination.
Ces compartiments étaient bondés.
L'on se groupait par trois, par quatre.
La conversation était très animée dans tous les cercles.
L'agitation la plus vive semblait régner dans les esprits.
On discutait décidément quelque sujet d'une gravité exceptionnelle.
Il y avait là des avocats, des marchands, des médecins, des gens de tous les métiers qui ergotaient, péroraient, chicanaient, contestaient sur un diapason très élevé.
Il s'agissait d'une série de crimes sans précédent.
Un jeune banquier avait été lâchement assommé pendant la nuit.
Sa caisse était forcée.
Des valeurs considérables en étaient soustraites et l'audacieux criminel terminait son œuvre par l'incendie.
Les soupçons étaient tombés sur le comptable de l'établissement. L'autorité l'avait aussitôt arrêté, écroué et condamné à subir son procès aux prochaines assises.
Le procès, ce jour-là, touchait à sa fin.
Mais la preuve ne roulait encore que sur des présomptions.
Les circonstances prétaient flanc à mille conjectures.
Les uns paraissaient moralement convaincus de la non culpabilité de l'incriminé.
Telles circonstances de l'avis des autres pesaient lourdement sur les épaules du prisonnier.
La plupart avouaient qu'ils n'y entendaient rien.
Le train arriva à destination. Les passagers se dispersèrent. Moi, je suivis tout rêveur, presque inconscient, un flot de peuple qui s'écoulait vers le Palais, où le verdict de ses pairs allait décider du sort d'un malheureux qui allait peut-être devenir victime de l'erreur judiciaire la plus monstrueuse.

L'instruction avait été épineuse et durait depuis déjà plusieurs jours. La procédure était volumineuse. Les moyens de justification avaient été exploités avec toute la science possible par les avocats de la défense.
Il manquait un témoin important, indispensable pour établir l'alibi que l'on invoquait comme ressource suprême.
Le tribunal avait décidé d'en finir dans la nuit même, quelle qu'en fût l'heure avancée.
Une anxiété immense planait sur la foule.
On attendait là, l'effroi dans l'âme, la pitié dans le cœur, l'issue de ces funestes complications.
Un pouvoir occulte, irrésistible, surnaturel s'empara de moi tout à coup et me poussa à travers les rangs serrés de cette affluence qu'un gentleman eut pu difficilement percer.
L'on pestait contre le malotru. On me maudissait... n'importe, je coudoyais comme un forcené. J'eus frayais un passage à travers les invectives qui me brutalisaient. Un moment, j'entrevis quelques figures de jurés sur les quelles se lisait une condamnation.
A tout prix je voulais voir le prisonnier. En trois bonds je fus sur ses talons.
Un cri déchirant s'échappa de sa poitrine.
Grâce! Grâce! s'écria-t-il, voici l'homme qui peut prouver mon innocence...
J'avais reconnu le grand diable de la lanterne, le fantôme de mes songes...
Une grande clameur s'éleva de la multitude...
On voulut m'entendre.
Mon attestation arracha cet homme à la potence.
L'acte d'accusation portait que le meurtre avait été commis dans la nuit du trois décembre de l'année 18... sur les onze heures et demi. Or il était impossible que l'auteur du crime se fut en un si court espace de temps, transporté à l'endroit où je l'avais vu pendant la tempête.
Mon homme fut sauvé, et mon cauchemar... s'évanouit. Les oscillations lentes et sonores d'une pendule arrivèrent à mes oreilles.
Sur le cadran jauni d'une horloge séculaire, l'aiguille marquait minuit moins trois.....

Tout cela a-t-il été l'effet du hasard, ou de l'intervention d'un esprit? Je n'en sais rien. Je ne suis pas prêt cependant à croire à une combinaison

aussi prodigieuse qui ne trouverait sa cause nul part. Je m'exposerai moins encore, à me perdre dans les nuageuses hypothèses d'une dissertation sur le spiritisme.
Dans tous les cas, depuis cette singulière affaire, je dors bien.
FRÉDÉRIC VATEL.

AUX MILITAIRES.

MM. les Militaires trouveront chez
L. T. DUSSAULT
Le Drap, Braid, Gants, Sabre, Belt, etc., pour l'usage des officiers d'infanterie.
Deux tailleurs sont attachés à l'établissement, et tout uniforme ou habillement de toutes sortes seront faits à la satisfaction de l'acheteur.
L. T. DUSSAULT,
123, Rue St-Joseph, St-Roch
27 avril 1883.—15j.-c.-e. & c.



A l'Enseigne du Loup
A. L. G. DUGAL,

A TRANSPORTE SON ÉTABLISSEMENT AU
No 15, RUE NOTRE-DAME,
Vis-à-vis l'église N.-D. des Victoires.

Il désire informer qu'ayant pris un local plus grand, il a fait une importation bien plus considérable en Chapeaux feutre et Satin pour messieurs.
Ceux qui désirent faire un bon choix et à bas prix feront bien de se rendre au No 15, Rue Notre-Dame, Basse-Ville.
A. L. G. DUGAL.
28 avril 1883.—15j.-c.-e. & c.

Déménagement

Je transporterai mon établissement au
No 88, RUE DE LA COURONNE,
AU PREMIER DE MAI PROCHAIN.

Désirant augmenter le cercle de mes affaires avec l'encouragement de la ville et de la campagne, je suis forcé de choisir un établissement plus considérable. Le poste que j'occuperai prochainement me permettra de satisfaire d'avantage mes nombreuses pratiques, que je remercie de tout cœur, et qui, j'espère, continueront à me favoriser comme par le passé. Je négligerai rien pour les satisfaire.
Je ferai un choix spécial de mes marchandises. J'aurai constamment en mains un assortiment général de première qualité de boissons douces et fortes.
On trouvera aussi à mon magasin du Jambon, du Lard, du Saindoux et du Beurre. Grains de toutes sortes, Graines de jardins et en général un assortiment complet d'épicerie.
Les pratiques de la ville seront servies à domicile, suivant leur bon plaisir.
Une visite est respectueusement sollicitée.
Conserves alimentaires de toutes sortes.

Jeremie Jobin,
MARCHAND-ÉPICIER,
Rue du Pont, St-Roch.
25 avril 1883.—1m.-c.-e. & c.

NOUVELLE SOCIÉTÉ.

BEDARD & CARON,
CORDONNIERS,
41, RUE SOUS-LE-FORT.

M. Bédard informe ses nombreux amis et le public en général qu'il s'est adjoint M. Caron comme associé et a transporté son magasin du No 295, rue St-Joseph au grand magasin populaire de M. Isidore Boivin, RUE SOUS-LE-FORT, BASSE-VILLE, où l'on trouvera comme par le passé l'assortiment le plus considérable et le plus varié de chaussures de tous genres AUX PLUS BAS PRIX qu'il soit possible de vendre. Il s'engage à donner entière satisfaction à tous ceux qui voudront bien les honorer d'une visite.
Les marchands de la campagne sont spécialement invités à venir voir notre assortiment et nos prix avant d'acheter ailleurs.
Toute commande qu'on voudra bien leur confier seront exécutées avec promptitude et dans les meilleurs goûts.
M. Bédard profite de l'occasion de cette annonce pour remercier le public du bienveillant patronage qu'il en a reçu jusqu'à ce jour et fera tous ses efforts pour continuer à le mériter pour la nouvelle société.
9 mai 1883.—1m.

M. Bédard informe ses nombreux amis et le public en général qu'il s'est adjoint M. Caron comme associé et a transporté son magasin du No 295, rue St-Joseph au grand magasin populaire de M. Isidore Boivin, RUE SOUS-LE-FORT, BASSE-VILLE, où l'on trouvera comme par le passé l'assortiment le plus considérable et le plus varié de chaussures de tous genres AUX PLUS BAS PRIX qu'il soit possible de vendre. Il s'engage à donner entière satisfaction à tous ceux qui voudront bien les honorer d'une visite.
Les marchands de la campagne sont spécialement invités à venir voir notre assortiment et nos prix avant d'acheter ailleurs.
Toute commande qu'on voudra bien leur confier seront exécutées avec promptitude et dans les meilleurs goûts.
M. Bédard profite de l'occasion de cette annonce pour remercier le public du bienveillant patronage qu'il en a reçu jusqu'à ce jour et fera tous ses efforts pour continuer à le mériter pour la nouvelle société.
9 mai 1883.—1m.

M. Bédard informe ses nombreux amis et le public en général qu'il s'est adjoint M. Caron comme associé et a transporté son magasin du No 295, rue St-Joseph au grand magasin populaire de M. Isidore Boivin, RUE SOUS-LE-FORT, BASSE-VILLE, où l'on trouvera comme par le passé l'assortiment le plus considérable et le plus varié de chaussures de tous genres AUX PLUS BAS PRIX qu'il soit possible de vendre. Il s'engage à donner entière satisfaction à tous ceux qui voudront bien les honorer d'une visite.
Les marchands de la campagne sont spécialement invités à venir voir notre assortiment et nos prix avant d'acheter ailleurs.
Toute commande qu'on voudra bien leur confier seront exécutées avec promptitude et dans les meilleurs goûts.
M. Bédard profite de l'occasion de cette annonce pour remercier le public du bienveillant patronage qu'il en a reçu jusqu'à ce jour et fera tous ses efforts pour continuer à le mériter pour la nouvelle société.
9 mai 1883.—1m.

L'ÉPICERIE
PEUPLE.

M. J. E. ASSELIN,

autrefois premier-commis de la maison d'épicerie A. J. Turcotte, informe ses amis et le public en général que le 28 avril courant il ouvrira au No 271 de la rue St-Joseph, à St-Roch (ancien poste de Ls. Sanfaçon), un établissement d'Épicerie.

M. Asselin aura constamment à la disposition du public un assortiment complet d'EFFETS D'ÉPICERIES.
THE, CAFE, SUORE, TABAC, CIGARETTES
M. Asselin garantit au public qu'il tiendra spécialement un assortiment complet d'Effets de Marchés de toutes sortes.
25 avril 1883.—

AVIS.

Au No 228, Rue et Faubourg St-Jean, Québec.

M. A. J. CARON,

Fabricant et Marchand de Chaussures.

En remerciant mes nombreux clients et le public en général, je sollicite de nouveau leur patronage, car je désire les informer que mon assortiment de chaussures du Printemps est au grand complet et des mieux montés et choisis qu'on puisse voir au Canada, et cela à des prix qui défient la concurrence. Car j'ai en magasin un immense assortiment de chaussures de tout genre, fait à la main, pour dames, messieurs et enfants. Le stock le plus considérable de ces marchandises est au No 228, Rue St-Jean, chez A. J. Caron. Les acheteurs sont priés de venir voir avant d'acheter ailleurs. Car mes prix sont très réduits, et toute commande ne laissera rien à désirer tant sous le rapport de la qualité des matériaux que pour le fini de l'ouvrage.
A. J. CARON,
Marchand et Fabricant de Chaussures,
228, Rue et Faubourg St-Jean, Québec.
12 avril 1883.—4m.

MARCHANDISES
NOUVELLES.

NOUS RECEVONS EN CE MOMENT une grande variété de MARCHANDISES de PRINTEMPS.

ARTICLES SPÉCIAUX cette SEMAINE.

Vêtements pour Hommes,
Mouchoirs de Soie,
Tweeds et Etoffes à
Pardessus.

Fyle & Leitch,
4 Rue la FABRIQUE.
20 avril 1883.

IMPORTANT A SAVOIR

Le soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il a transporté SON MAGASIN ET SON ATELIER DE MEUBLES au No 48, rue St-Joseph au

No 72, RUE ST-JOSEPH,
(Ancienne propriété de M. Marcotte fon-

deur).
Il profite de cette circonstance pour annoncer qu'il a toujours en magasin un assortiment considérable de meubles de première qualité, tels que Sets de salon en noyer noir, couverts en crin et en brocartelle de soie, Sets de chambre à coucher en frêne, noyer noir, etc., etc.,
Aussi : paillasses à ressorts, matelots en crin et en laine, et une grande variété de chaises en canne, trouée et en bois.
Le tout vendu à des prix qui défient toute compétition.

NAP. ARSENAULT,
No 72, Rue St-Joseph.

Toute personne ayant des meubles à vendre, feront bien de s'adresser au No 72, St-Joseph. On paiera le plus haut prix.
17 mars 1883.—2m.

A LOUER.

Residence d'Été à l'Ancienne-Lorette.
Près du Dépôt des Chars.

Deux jolies maisons situées près de l'Église seront louées pour l'été à de bonnes conditions.
S'adresser sur les lieux à
FRANCIS HAMEL,
Ancienne Lorette.

28 avril 1883.—1m2fpp
Imprimé et publié par L. J. DEMERS & FRÈRE Éditeurs-propriétaires

AGRANDISSEMENT.

DANS LE BUT D'AUGMENTER le cercle de mes affaires, grâce à l'encouragement que j'ai reçu jusqu'ici de la ville et de la campagne, je suis forcé d'agrandir mon établissement.

A partir du 1er mai, j'occuperai le poste de M. Benj. Bolduc, bijoutier,

Coin des Rues Caron et Saint-Joseph,

En face de la Congrégation, St-Roch.

Les améliorations que je fais actuellement me permettront de satisfaire d'avantage mes nombreuses pratiques qui, j'espère, continueront à me favoriser de leur patronage.

J'aurai constamment en mains un assortiment complet et général d'épicerie de premier choix qu'il serait trop long d'énumérer.

Je ferai aussi un choix spécial de mes liqueurs douces et fortes.
Les pratiques de la ville seront servies à domicile suivant leur bon plaisir.
Une visite est respectueusement sollicitée.

LS. PELLETIER,
Coin des Rues Caron et St-Joseph.
28 avril 1883.—1m.

MARDI PROCHAIN, er MAI

Ouverture du Magasin,

A. E. BOISSEAU,

Marchand de Nouveautés,

No 29, RUE SAINT-JOSEPH,

MAISON LEMESURIER.

L'assortiment est des plus complets en fait de MARCHANDISES NOUVELLES. De plus nous avons aussi une quantité de marchandises provenant de FONDS DE BANQUEROUTE et que nous vendrons

Tellement bon Marché

qu'il faut les voir même si vous n'en avez pas besoin.

Venez voir et jugez par vous-même.
A. E. BOISSEAU,
29 rue St-Joseph,
St-Roch.

28 avril 1883.—1m.

AVIS.

Le soussigné invite ses amis et le public en général à visiter son établissement qui est maintenant un des plus spacieux de la Basse-Ville, et aussi un des mieux assortis.

DEPARTEMENT DES MESSIEURS.

On trouvera dans ce département tout ce qu'il y a de plus haut goût et de plus riche en mouchoirs de soie, cravates, collets, poignets, chemises en toile blanche et de couleurs, chaussettes, camisoles, caleçons, (grand extra toujours en mains), bretelles en soie, pardessus imperméables, parapluies, cannes, etc., etc.

Le plus grand Département de toute la Cité de Valises et Porte-Manteaux.

Valises de \$1.00 à \$18.50.

Porte-manteaux de 50 cts à \$11.00.

Habillements de Messieurs et d'enfants très bien confectionnés et vendus à des prix défiant toute compétition.

Grand choix d'étoffes (tweed) Canadiennes, Anglaises et Ecossaises, Serges noires, brunes, grises et bleues.

Habillements en Tweed d'Halifax (de toute nuance) faits sur commande pour \$8.00.

Deux tailleurs spéciaux sont attachés à l'établissement.

ACHILLE P. CARON,
9, 11, 13, Rue Notre-Dame,
Basse-Ville, Québec.

10 mai 1883.

G. A. Bolduc & Cie.

HORLOGERS-BIJOUTIERS.

162, Rue et Faubourg Saint-Jean.

Les soussignés ayant agrandi leur magasin profitent de cette circonstance pour remercier le public de l'encouragement qu'ils en ont reçu depuis plus de sept ans, et comptent sur la continuation de son généreux patronage.

Toute commande sera exécutée avec la plus grande diligence, et rien ne sera épargné pour satisfaire le public.

Toujours en mains: Montres en or, Montres en argent, Gardes en or, en argent, plaqués et en nickel, Bagues, Joints, Chaînes pour Dames, Colliers, Bracelets, etc., etc.

AUSSI, une grande variété d'Horloges de tout genre.

Les acheteurs sont priés de visiter ce magasin avant d'aller ailleurs.

G. A. BOLDUC & CIE,
162, rue et faubourg St-Jean
10 mai 1883.—1m

ANNONCES NOUVELLES.

Vente à l'encan d'un magnifique terrain sur la rue St-Jean—Oct Lemieux & Cie.,
Encan d'un immense terrain, engins maison, etc.—Oct Lemieux & Cie.
Librairie.—F. Desjardins & Cie.
On demande.—Davidson & Horan.
Venant d'arriver de Manitoba.
Demande.—S. Carrier.
Épicier importateur.—A. Grenier
Demandées.—Mme Larivée.
Déménagement.—Mme Ronan.
Barbier-Tabacnistes.—Théo. Laurencelle.

Sommaire des matières.

1ÈRE PAGE.
—Feuilleton littéraire : Simone et Marie.
2ME PAGE.
—Les misérables de Londres, (suite).
3ME PAGE.
—Minuit moins trois
6ME PAGE.
—Parlement fédéral.—Les événements en Irlande.
7ME PAGE.
—Télégraphie générale.
8ME PAGE.
—Bulletin financier—Bulletin maritime.

QUEBEC,

MARDI, 15 MAI 1883.

DIX-SEPT ANS.

L'Événement a dix-sept ans aujourd'hui. C'est l'âge où tout sourit !
L'Événement a le droit de se féliciter de ses succès, et le devoir de remercier le public de la faveur toujours croissante qu'il lui prodigue.

Il en est bien capable.

Encore des certificats de sagesse ! Aujourd'hui ce sont messieurs Royal, Rodier et Pagnuelo que M. Trudel a mis à contribution, pour prouver que jamais de la vie il n'aurait consenti à accepter une place de juge ou de lieutenant-gouverneur.

M. Royal écrit qu'il y a trois ans M. Trudel, se sentant "les fières ardeurs de la lutte" lui déclara qu'il ne voulait pas monter sur le banc. C'est à peu près, je crois, l'époque à laquelle M. Trudel se faisait signer des pétitions pour obtenir un portefeuille de ministre !

M. Rodier met la main à la plume pour laisser à savoir qu'il "était sûr de réussir à faire monter M. Trudel aux plus hautes charges judiciaires" mais que le fier sénateur "avait une grande répugnance pour toute position de cette nature."

M. Pagnuelo certifie que M. Trudel lui a avoué "qu'il n'ambitionnait pas la charge de juge pour laquelle il ne se sentait pas d'attraits dans le temps, que si elle lui était offerte, il ne serait peut-être pas libre de la refuser à cause de l'embaras de ses finances, mais qu'il préférerait qu'il ne fût fait aucune demande etc."

Je m'attends, moi, à ce que la prochaine édition de l'Étendard m'arrive bourré de certificats et d'affirmations solennelles, pour prouver que M. Trudel ne disait pas la vérité quand il confessait avoir tenu à deux membres du gouvernement fédéral, dont l'un M. Mousseau, ce clair langage :

"Sous ces circonstances, je crois devoir vous faire connaître que j'accepterais toute position qui pourrait me permettre de sortir de la province Québec et d'améliorer mes conditions financières."

Malgré "ses fières ardeurs de la lutte" c'est M. Trudel qui a signé cela de son vrai nom.

Lourrait-il proprement un peu messieurs Rodier, Royal et Pagnuelo, par ses hésitations, ses réticences, ses semblants de refus ?

Pendant qu'il disait à M. Royal : "J'éprouve de fières ardeurs de la lutte,

mon ami !" il faisait de l'œil à M. Dansereau !

Au moment où il témoignait à M. Rodier "une grande répugnance pour toute position de cette nature," il dressait la formule désormais fameuse : "Sous ces circonstances je crois devoir vous faire connaître que j'accepterais toute position etc."

A l'heure où il signifiait à M. Pagnuelo "qu'il préférerait qu'il ne fût fait aucune demande," il allait lui-même prier M. Mousseau d'améliorer ses conditions financières !

Est-ce bien cela, oui ou non ! A moins que M. Trudel n'ait pris le parti de mentir contre lui-même, par humilité ! S'il n'en est pas coupable, il en est bien capable.

Une chose me frappe dans les trois missives que j'ai sous les yeux : c'est l'unanimité touchante avec laquelle les signataires ont offert à M. Trudel de l'aider à se couvrir d'un manteau quelconque. Voulaient-ils donc s'en débarrasser ?

Ça en a, parbleu, tout l'air.

J. ISRAËL TARTE.

Démission de M. Leblanc, M. P. P.

Les nouvelles de la démission de M. Leblanc, député de Laval, à la législature locale, que nous avons publiée comme rumeur dernièrement s'est confirmée depuis.

Une déclaration dans ce sens a été produite en cour, ce matin.

PETITE CHRONIQUE.

Il faut que je chronique, ou chronique, si vous l'aimez mieux. A trois heures du matin, on n'a guère autre chose à faire. Les enfants dorment, la femme a cessé de parler des emplettes du samedi, les chats mêmes commencent à quitter les folies-bergères, au grand contentement de tout le voisinage.

C'est le temps du recueillement, des pensées superlatives, des axiomes prudesques de Michel Michel Morin ou Lapalisse.

"Les nations comme les individus meurent, ont dit plusieurs grands penseurs. Je le crois certes bien ! Quand tous les individus sont morts, pas possible de conserver de nations."

Un apprenti chroniqueur m'expliquait hier la raison pour laquelle on a tant de buvettes à Québec.

C'est tout simple. Si vous ne buvez pas de rogomme ou de bière, vous ne buvez rien du tout, l'eau manquant presque toujours lors des incendies de l'estomac et des bâlisses.

Il paraît qu'il en est ainsi dans la lune, pays d'où nous viennent les lunatiques qui émigrent fréquemment sur la terre. Là les rivières et les lacs ne coulent que du gin, du porter, du brandy, etc., l'eau seule s'obtient par la distillation. C'est pourquoi le menu fretin des lunatiques est condamné à ne consommer que des alcools ; les grands gardent toute l'eau pour eux et leurs amis.

Des gens à la vue étroite comme la rue St-Jean, en dedans des murs, se plaignent de toutes les murailles et masureurs qui menacent continuellement de tomber sur nos têtes, sans respect pour notre chapeau ou nos lunettes ; ils ne veulent pas notre bien, dans l'autre monde du moins, car tout chrétien, bon ou mauvais, ne passe point près de ces ruines lugubres sans dire son acte de contrition et son confiteor.

Puis c'est un excellent moyen de se débarrasser de ses ennemis sans pécher.

Je cherche en vain depuis quelques semaines la solution de ce théorème : étant donné six piastres par semaine, trouver le moyen de payer chaque samedi douze piastres à part son loyer, ses taxes et cotisations, sans compter tout ce qu'il faut de vêtements, depuis que le costume donné par le Créateur est déclaré insuffisant ?

J'en confierai certainement avec

nos académiciens, section des sciences morales et politiques.

En attendant, je vivote, et mes culotins grignotent.

Je me permets d'espérer qu'on ne fera pas à Québec, comme à Berthier en haut, où l'on vend tout le poisson disponible le samedi. Le poisson est pour le vendredi suivant, le calendrier grégorien.

On a ri des bois sacrés des anciens. On avait tort. C'est un bon moyen pour conserver les arbres que de les mettre sous la protection d'une divinité.

Finissons par des chansons, en bon canadien, en vrai canadien, en canadien fictif.

"Cordonniers qui mettez tous La pièce à côté des trous ; Ça dépend de la monture Vous irez dans ma voiture," (celle du [diable])

Vieille chanson à boire :

"Le vendredi me fâche Plus que les quatre-temps Car il vient sans relâche Cinquante deux fois par an

REFRAIN.

Enfonçons nos chapeaux, Déplions nos serviettes, Tirons nos couteaux, Frappons sur nos assiettes ! Que le vin est bon Courage, camarades ! Que le vin est bon Camarades buvons."

La dernière pour aujourd'hui :

"Dans Paris s'est fait un bal C'était tous des jeunes gens, La plus jeune de la dance Avait quatre-vingt-dix ans Ah ! la vieille, La bigre de vieille : Croyait-elle avoir du bon temps ?" Québec, 12 mai 1883.

A. BEAULIEU.

M. Trudel jugé par le "Monde."

"Depuis que le journal l'Étendard se fabrique, il n'y est jamais question de principes, mais toujours de M. Trudel qui se défend ou qui accuse : comme si ce monsieur était l'incarnation de tout ce qu'il peut y avoir de bon et de grand dans le pays, comme si, plus puissant que l'Atlas antique, il portait sur ses épaules l'Eglise et l'Etat.

"Et quelle dignité dans la défense, quelle bonne foi dans l'attaque ! C'est à crever de rire quand il confesse avoir banqueté avec M. Sénécal ou être allé promener sa mélancolie sous le ciel curieusement étoilé des Folies Bergères.

"Quoi ! Point du camerlingue Belterose, l'élu en qui le grand patriarce De Boucherville met toutes ses complaisances, l'auteur du syllabus conjugal, contraint de marmotier son *mea culpa* pour des péchés mignons dont la seule pensée ferait rougir Lizette et frémir tous les membres de la sainte confrérie !"

Les vents de nord-est à Québec.

Nous avons exposé l'autre jour ce que nous croyons être la loi suivant laquelle se produisent les tempêtes et les mauvais temps dans notre province. Nous avons dit comment ces longs jours de pluie nous arrivent toujours par un fort vent de nord-est pendant que le vent d'ouest ramène généralement la sérénité dans notre ciel. Le passage d'un tourbillon atmosphérique : telle paraît être l'origine de ces perturbations plus ou moins violentes.

Pour compléter notre travail, nous devons dire que l'on ressent quelquefois à Québec un vent de nord-est qui ne provient pas du passage d'un cyclone. Ce vent, quoique toujours humide et souverainement désagréable, n'est pas nécessairement pluvieux.

Que de fois en effet, durant les mois de mai et de juin, ne le voit-on pas souffler avec une force qui va sans cesse en augmentant, du matin au soir, et cela dans une atmosphère pure et limpide. Alors le baromètre ne baisse pas, comme sur le passage d'un tourbillon. Il monte au contraire. La hauteur

barométrique la plus considérable observée à Québec depuis deux ou trois ans, l'a été pendant qu'un fort vent de nord-est balayait les rues de notre ville. La colonne mercurielle atteignait, à la Haute-Ville, une hauteur de 31 pouces.

Les nuages eux-mêmes sont généralement clairsemés. A peine une étroite bande de vapeur rose-telle les sommets des Laurentides, au nord, et des Monts Notre-Dame, au sud. En même temps, des nuages plus déliés, plus enfumés et flottant à une grande hauteur, se dirigent vers l'est.

Nous avons donc là deux courants d'air superposés, parfaitement distincts l'un de l'autre et allant en sens contraire.

Or ces deux masses aériennes sont à des températures fort différentes, et leur contact, leur pénétration mutuelle, détermine une condensation de la vapeur d'eau et par suite des pluies plus ou moins abondantes. Alors se produisent des averses très fortes mais de courte durée ; la pluie tombe à gros grains et avec intermittence, tandis que les pluies causées par les tourbillons sont plus fines et plus continues.

De plus, comme toute condensation de vapeur est accompagnée d'un dégagement d'électricité, il arrive que par un fort vent de nord-est et par un temps très froid, on entend gronder le foudre. Ce phénomène assez curieux se produit presque tous les ans.

Enfin, il n'est pas rare qu'après deux ou trois jours de chaleur étouffante, le vent de nord-est éclate tout-à-coup avec violence, pour quelques heures de l'après-midi seulement, quitte à recommencer le lendemain.

Tous ces vents, superficiels et peu profonds, ne sont en aucune manière dus à des tourbillons atmosphériques. Ils dépendent de causes purement locales que nous allons examiner en peu de mots.

Posons d'abord en principe que la distribution des reliefs et des vallées à la surface d'un pays a une influence très grande sur la direction des vents qui rasent le sol. Si ces reliefs n'affectent pas le déplacement général des grandes masses aériennes, ils causent de profondes perturbations dans les courants d'air des parties inférieures de l'atmosphère. Nous pouvons constater cela tous les jours dans notre ville, où le vent varie considérablement suivant la direction, la longueur des rues et la hauteur des maisons qui les bordent.

Ce qui se fait en petit dans une ville se produit en grand à la surface de tout un pays. Les plaines, les vallées, sont comme des boulevards bordés de chaînes de montagnes au lieu d'édifices.

Examinée à ce point de vue, notre province offre une disposition géographique très remarquable. Depuis le golfe jusqu'à Québec, le fleuve est un véritable bras de mer, qui se rétrécit graduellement. Deux chaînes de montagnes en longent les rivages au nord et au sud, jusqu'à Québec, pour se séparer ensuite et se diriger l'une vers l'ouest l'autre vers le sud. De telle façon que notre province, au point de vue orographique, est constituée par deux énormes entonnoirs appliqués l'un sur l'autre par leurs extrémités. C'est dans ce rétrécissement géographique qu'est placée notre ville.

Or les conditions climatiques de ces deux entonnoirs sont essentiellement différentes. L'un est plus au sud, l'autre plus au nord ; l'un a pour surface une immense plaine, en très grande partie défrichée, l'autre une espèce d'océan dont les flots glacés sont souvent recouverts de banquises.

Ces considérations générales vont nous permettre de donner une explication des vents superficiels que nous étudions aujourd'hui. Ils sont dus, d'après nous, à l'échauffement plus marqué de la partie ouest de notre province. Les masses aériennes s'y soulèvent à cause de leur légèreté relative, et l'air froid du golfe se précipite dans le vide partiel qui en résulte. Naturellement, il suit la route la plus courte, enfile l'entonnoir au fond duquel nous sommes placés et souffle sans miséricorde des jours et des semaines entières. Une fois arrivé dans les plaines de l'ouest, il rencontre une surface libre plus étendue et plus chaude. Les courants aériens perdent par conséquent de leur vitesse, changent souvent de direction et constituent des vents irréguliers ordinaires.

N'oublions pas en outre, que ces vents opiniâtres du printemps sont éminemment superficiels. A quelques milliers de pieds de la surface terrestre, ils n'existent plus. Au contraire, à cette hauteur, les vents ont une direction opposée. Force nous est donc de

voir dans ce phénomène l'effet d'une cause purement locale, se manifestant sur une échelle très restreinte.

En effet, dans toutes les localités placées en dehors de l'entonnoir québécois, ces vents de nord-est sont rares. Dans les parties sud de la Beauce, par exemple, il n'ont pas la violence ni la durée qu'ils ont à Québec. Il en est de même au Saguenay où l'on ne ressent guère que les vents des tourbillons ou autres vents causés par la configuration spéciale de cette partie du pays.

Qu'il me soit permis de signaler ici l'influence du flux et du reflux sur le beau et le mauvais temps, sur la direction et la force des vents à Québec. Tous les marins sont unanimes à admettre cette action spéciale sans que cependant les météorologistes en aient jamais donné une explication complète et péremptoire. Hasardons une hypothèse.

Dans notre double entonnoir géographique le fond de la partie orientale est essentiellement mobile. Il se soulève et s'affaisse de 15 à 20 pieds deux fois par jour. La lenteur de ce mouvement ne lui permet d'affecter que faiblement la pression ou la force élastique de l'atmosphère. Cependant nous croyons que ce mouvement du flot de marée dans le golfe et dans le fleuve doit produire sur d'immenses surfaces aériennes, des compressions et des raréfactions capables de rompre l'équilibre plus ou moins instable des couches de l'air.

Ceci étant admis, la marée doit nécessairement influencer sur l'état du ciel, sur la direction des vents et leur violence.

Voici maintenant quelques chiffres relatifs à la durée des vents de nord-est à Québec. Nous les empruntons au Bulletin météorologique du Canada.

Durant les mois de février, mars et avril, 1882, nous avons eu 76 heures de calme, 769 de vent de nord-est, 578 de vent de sud-ouest et 713 où le vent a soufflé en d'autres directions. Nous trouvons donc que le vent a suivi la direction du fleuve durant l'espace de 1347 heures : presque les deux tiers du temps total. Durant le mois de mai de la même année, le vent a presque toujours soufflé du nord-est.

Il est donc évident que les vents de nord-est et de sud-ouest prédominent à Québec. Nous avons essayé d'étudier l'origine des premiers, quelle est celle des seconds ?—Ils ne sont pas causés par une aspiration venant de l'est : les parties orientales de Québec n'étant jamais assez chaudes. De plus ils ne se manifestent à la surface du sol que lorsque l'équilibre de température est à peu près établi dans nos deux entonnoirs, c'est-à-dire durant l'été et l'hiver. Qui sait si ces vents réguliers ne sont pas une branche des contre-alisés qui, à notre latitude, atteindraient la surface du sol ?

Une dernière réflexion. Peut-on supposer que les vents de nord-est, si ennuyeux, si désagréables, diminueront avec les années ?—Si les considérations qui forment la base de cette étude sont exactes, non seulement il n'y aura pas de diminution dans la durée ou la violence de ces vents, mais encore ils augmenteront progressivement, en rapport avec le défrichement de nos forêts.

En effet l'agrandissement de terres cultivées à l'ouest jacobélérera le réchauffement de l'atmosphère, et par suite les vents de nord-est à Québec commencent plus tôt pour durer plus longtemps. Qui vivra verra.

M.-V. D'Eu.

N. B. Certaines fautes d'impressions se sont glissées dans mon premier travail et je tiens à les corriger. On me fait dire que les mauvais temps à Québec durent à peu près toujours : lisez trois jours. Je n'ai jamais voulu parler d'orages mais bien d'oracles météorologiques. De même, dans l'avant dernière phrase, le vague des prophéties vaut mieux que la vogue tel qu'imprimé.

L'AQUEDUC.

Le comité des finances s'est réuni de nouveau hier soir, à l'Hôtel-de-Ville, pour s'occuper de l'importante question de l'aqueduc.

Étaient présents : Son Honneur le maire et MM. les échevins et conseillers McWilliam, Gingras, Rheaume, Hearn, Miller, Gunn, Johnston, G. Guay, Vincent, Rinfret, Chouinard, Arel, Plamondon, Charleson et Kaine.

Le trésorier de la cité, a donné lecture du projet de règlement suivant, pour la construction d'un nouveau maître-conduit de Lorette à Québec, et l'imposition d'une taxe de 2½ centins dans la piastre pour faire face à cette amélioration :

1° La Corporation de la Cité de Québec, dans un délai qui ne devra pas dépasser deux ans, à compter du premier Mai mil huit cent quatre-vingt-trois, construira un nouveau maître-conduit de Lorette à Québec, et fera à son aqueduc telles autres améliorations qui se-

ront nécessaires pour fournir à la cité et aux localités avoisinantes un approvisionnement constant d'eau, à une pression suffisante pour tenir lieu de pompes à incendie.

2. Pour l'exécution des dites améliorations à faire à l'aqueduc de la cité, la Corporation empruntera une somme ne dépassant pas cinq cent mille piastres conformément aux dispositions de l'acte 45 Vict. ch. 100.

3. En vue de faire face aux dépenses pour intérêt et amortissement qui résulteront du dit emprunt, il sera prélevé pour l'usage de l'eau de l'aqueduc, en sus du droit actuel, un droit sur les propriétés situées dans les rues ou l'eau de l'aqueduc est introduite, et ce, à commencer du premier Mai prochain. Toute fois l'augmentation ci-dessus du prix de l'eau ne s'appliquera pas aux propriétés non occupées, pour le temps pendant lequel elles ne seront pas occupées.

4. Dès que les améliorations à être faites comme ci-dessus du dit aqueduc seront effectuées, il sera du devoir de la Corporation d'introduire l'eau de l'aqueduc dans toutes les rues de la cité où le revenu de l'eau égalera au moins six pour cent du coût de son introduction.

5. Le présent règlement devra être soumis à l'approbation des électeurs ayant droit de voter pour les élections des échevins.

6. La votation aura lieu au bureau du Greffier de la cité, au jour qui sera fixé par avis donné par le Maire dans un journal anglais de la cité et durera six jours.

Chaque clause ayant ensuite été lue séparément, la première et la seconde, ont été adoptées sans discussion.

Il n'en a pas été de même de la troisième qui a soulevé un débat assez vif. M. Hearn a soutenu qu'on pouvait faire face aux obligations que créerait la nouvelle amélioration, sans prélever de nouvelles taxes sur la propriété. Il a demandé pourquoi on ne taxait pas raisonnablement les communautés religieuses et les églises qui profitent comme tout le monde de l'organisation du feu et de l'aqueduc. Il a ajouté que M. l'abbé Bolduc lui avait dit que Mgr l'archevêque n'avait aucune objection à ce que ces communautés fussent taxées d'un second maître-conduit.

M. le maire a fait remarquer qu'à Toronto, où l'état des finances municipales est des plus florissantes, on taxe toute espèce de propriété, tant mobilière qu'immobilière, et que tout le monde est satisfait de ce système. Mais comme l'avocat de la corporation dit qu'on ne pourrait taxer la propriété mobilière sans avoir obtenu de la législature des pouvoirs à cet effet, il faudrait pour le moment aller sur le marché monétaire. Or il serait imprudent de procéder de cette manière sans avoir au préalable avisé aux moyens de payer les intérêts. Il vaudrait mieux dans le cas contraire s'ajourner la question jusqu'à ce qu'on ait obtenu de la législature les pouvoirs nécessaires pour taxer toute espèce de propriété.

M. Hearn ne comprend pas qu'on veuille taxer davantage ceux qui sont déjà surtaxés, lorsqu'il y a des sommes considérables de dûes. M. Chouinard a fait remarquer qu'il était important d'en venir à une conclusion ce soir, car, a-t-il dit, le comité de l'aqueduc se réunit demain pour ouvrir les soumissions qui ont été demandées pour la construction d'un second maître-conduit. Quant à lui, il votera pour le règlement tel qu'il est.

M. Gingras a objecté à l'opinion émise par M. Hearn, qu'en taxant les communautés religieuses et les églises, cela finissait toujours par retomber sur les épaules des contribuables.

Finalement, la troisième clause du règlement a été adoptée sur division, et les deux dernières clauses ont été adoptées d'emblée.

Il a ensuite été soumis un projet de taxe de l'eau dressé par l'ingénieur de la cité dans le but de faire face à la dépense proposée et d'augmenter en général le revenu municipal.

Le projet a été adopté, et il a été résolu de faire rapport au conseil en conséquence.

La séance a ensuite été levée.

CORRESPONDANCE.

Monsieur le rédacteur,

Sous le titre d'Hygiène publique, je lisais sur votre numéro de samedi dernier d'excellents avis que l'on donnait aux citoyens de Québec pour maintenir le bon air dans la ville. Mais il me semble que les moyens que l'on paraît vouloir employer pour la disparition des immondices, ne sont pas très commodes. Est-il bien facile, en effet, que des citoyens qui n'ont pas l'avantage d'avoir un cheval portent ces saletés à bras dans un endroit où elles ne nuiraient pas à la santé publique? On pourrait, je crois, viser à d'autres expédients moins inconvenients et plus efficaces.

A Montréal, par exemple, pour ne citer qu'une place entre plusieurs, des employés commis à cet effet, passent à certains jours fixés de la semaine par les rues de la ville avec des voitures assez spacieuses pour enlever ces im-

mondices que les propriétaires ont eu soin de mettre à la main dans des baïls et des boîtes. Pourquoi notre corporation n'accepterait-elle pas ce moyen qui présenterait moins d'inconvénients et offrirait plus de sûreté? Un de vos dévoués... R.

Note de la rédaction.—Il est de fait que le moyen suggéré par notre correspondant est mis en pratique à Montréal et qu'il semble donner de bons résultats. Nous ajouterons que ces débris et ces immondices pourraient donner un certain revenu qui compenserait la dépense, en les vendant comme engrais.

A TRAVERS LA VILLE.

Ordinations

Il y aura samedi matin à la Basilique, trois ordinations de sous-diacres et six ordinations de prêtres. Les sous-diacres seront faits diacres dimanche matin.

Asphyxié.

Hier, un des enfants de Charles T. Côté, âgé de treize ans et demi, est mort d'une manière fort tragique, à la Canardière.

Il s'est penché sur le rebord d'un puits dont on ne se servait plus, et il a aussitôt été asphyxié par le gaz qui montait des profondeurs de ce puits. Pendant alors l'équilibre, le pauvre enfant est tombé dans le trou béant où l'asphyxie a achevé de faire son œuvre.

Navigation.

M. Davie a construit cet hiver dans ses chantiers, à Lévis, une goélette de sauvetage qui sera mise à l'eau la semaine prochaine.

La fête des arbres.

L'ingénieur de la cité a été occupé ces jours-ci à choisir les endroits où l'on plantera des arbres demain. L'hon. M. Joly a offert une cinquantaine d'ormes qui seront plantés sur la terrasse.

Affaires civiles

Il y aura ce soir réunion du Conseil municipal.

Le Palais de justice

Les membres du barreau du district se réunissent cette après midi pour insister auprès du gouvernement sur la nécessité de construire au plus vite un palais de justice.

Flottage du bois.

La descente du bois que M. Howard a fait et a acheté sur les propriétés de M. Ulric Gauvreau, à Valcartier, s'effectue en ce moment sur la rivière aux Pins. Le flottage se fait facilement.

Assemblée de la presse associée de la province de Québec.

La prochaine assemblée des membres de la Presse Associée de la province de Québec, aura lieu vendredi 18 mai courant, à 3 heures précises P. M., à la salle du Septor Haydn, No 4, rue Saint-André.

Par ordre. N. LEVASSEUR, Président. N.-E. DIONNE, Secrétaire.

En convalescence.

Le jeune Soucy, qui s'est blessé dernièrement avec son fusil, en revenant de la chasse, est maintenant hors de danger. Le gros de la charge s'était logé dans l'épaule, d'où le médecin a extrait plus de soixante grains de plomb.

Incendie.

Samedi soir, une grange appartenant à M. Ferdinand Rochefort, de St-Thomas, a été incendiée avec tout son contenu. Deux chevaux, quatre vaches, deux porcs, etc., ont péri dans les flammes.

Mariage fashionable.

Ce matin a eu lieu à la chapelle St Louis, le mariage de M. Malcolm Philippe Fraser, de la Rivière-du-Loup, avec Mlle Marie-Diana LaRue, de cette ville. La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé Aubert De Gaspé, parent du marié.

Arrestation.

La police a arrêté hier un nommé Charles Gray, alias O'Brien, qui a pris part à l'assaut O'Brien il y a quelques jours, rue Champlain, sur la personne du jeune Gaudreau.

Les rues.

La corporation vient de mettre à l'œuvre sur différents points de la ville, une escouade assez nombreuse de travailleurs qui ont commencé à mettre les rues en ordre. On place de la pierre concassée là où le niveau a

baissé par suite de la fonte des neiges, et l'on enlève ailleurs la boue et les immondices. Ce n'était pas sans besoin, et il est à espérer que cela continue.

Les bicyclistes.

Ce genre d'amusement, qui est en même temps un des meilleurs exercices du corps, prend chaque année plus d'extension à Québec. A peine la neige vient-elle de disparaître qu'on voit déjà les bicyclistes franchir l'espace comme l'éclair et parcourir sur leurs rapides coursiers, les grandes routes qui avoisinent la ville. On nous informe que la première excursion de longue haleine a été faite dimanche par MM. André Gagnon et Alphonse Julien, qui ont poussé une pointe jusqu'au Sault Montmorency.

La traverse.

La compagnie de la traverse mérite des félicitations pour les pontons couverts qu'elle a placés chaque côté du fleuve. A l'avenir, les passagers n'auront pas le désagrément, en attendant le bateau, d'être exposés aux rayons brûlants du soleil ou à la pluie. Elle a aussi fait plusieurs autres améliorations fort utiles. Il ne lui reste plus qu'à faire traverser ses bateaux à intervalles plus rapprochés.

Hôtel projeté.

La rumeur circule qu'une société est s'organiser pour construire un grand hôtel sur la rivière Jacques-Cartier, à Valcartier. La compagnie du chemin de fer du lac St-Jean donnerait un octroi de \$5,000, à une société qui construirait cet hôtel et aussi un petit bateau à vapeur destiné à transporter les passagers de la station du chemin de fer à l'hôtel.

Le théâtre.

Ne pas oublier l'étonnante représentation de Muldoon's picnic qui doit avoir lieu ce soir, à la salle de Musique. Ce spectacle là a toujours attiré salle comble au théâtre Royal à Montréal, pendant une quinzaine.

Anniversaire.

Il y a aujourd'hui 87 ans que les Français, sous le commandement de Masséna, faisaient leur entrée à Milan.

Club Lacrosse Fraserville.

A une assemblée générale des membres de ce club, tenue à leur salle ordinaire le 7 du courant, l'élection des officiers a eu lieu et les messieurs suivants ont été élus pour l'année courante: Wm. Fraser, écrivain, Président honoraire, réélu.

J. Elz Pouliot, écrivain, Vice-président, réélu.

Ernest Ouellet, Président-actif.

J. O. Girard, Vice-président.

Philippe Pouliot, Secrétaire.

Joseph Michaud, Trésorier, réélu.

Alf. Vaillancourt, Assistent-trésorier.

Comité de Régie—Aug. Bouchard, Alf. Lots, Nap. Dion, Malc. Fraser, Thé. Boivin, Alex. Lebrun.

Cors Cors Cors!

Tous ceux qui souffrent de cors douloureux apprendront avec plaisir qu'on a découvert un remède nouveau pour faire disparaître promptement et sans douleur les cors de la pire espèce. L'Extirpateur des cors sans douleur de Putnam a déjà été essayé par des milliers de personnes, et chacune d'elles s'est empressée de le recommander à ses connaissances. C'est le seul remède contre les cors qui soit sûr, prompt et sans douleur. L'Extirpateur des cors sans douleur de Putnam est en vente partout. N. C. Polson & Cje., propriétaires, Kingston.

Le Phosphate acidulé de Horsford contre le mal de mer.

Le prof. Adolphe Ott, de New-York, dit: "je l'ai administré à des passagers qui avaient le mal de mer dans la traversée de l'Atlantique. Dans la plupart des cas, les symptômes violents qui caractérisent cette maladie, ont disparu pour faire place au fonctionnement régulier des organes affectés."

TRIBUNAUX.

COUR DE POLICE.—Quatre oppositions à autant de demandes de licences ont été entendues hier. Deux de ces oppositions ont été maintenues, et les deux autres ont été ajournées pour preuve supplémentaire.

COUR DU RECORDER.—Wm McDonald, arrêté pour ivresse, dimanche, a été condamné à dix piastres d'amende et aux frais ou à un mois de prison.

Un sellier qui a conduit son cheval plus vite que l'allure réglementaire, dimanche soir, a payé quatre piastres et les frais.

Cinq gamins dont les parents demeurent dans le quartier Montcalm, ont été arrêtés pour avoir fait du tapage et insulté les passants sur la place du marché Berthelot, le dimanche six du courant. Un d'entre eux a été acquitté, deux ont été condamnés à \$5 ou à un

mois de prison, un à \$4 ou à quinze jours, et le cinquième à \$1 ou à huit jours.

FAITS DIVERS.

UN VOLEUR SANS GÈNE.

Charles Grenier, journalier de Sorel, après avoir pris, avec des amis, quelques verres de bois-on se promenait, samedi soir sur la rue St-Paul avec un nommé Omer Carpentier de la rue Mignonne. Ces deux individus s'étaient déjà vus deux ou trois fois. Croyant faire un acte de politesse, Carpentier invita le Sorelois à venir passer la nuit chez lui. Grenier consentit, et tous deux partirent pour la rue Mignonne. Avant de se mettre au lit Grenier compta son argent, et le mit sous son oreiller; il avait \$23.

Au bout de quelques instants il s'endormit profondément et ne se réveilla que le lendemain matin. Aussitôt après s'être levé, sa première action fut de compter son argent; à son grand désappointement il constata qu'on lui avait volé \$16.

Il accusa Carpentier qui protesta de son innocence et qui alla jusqu'à dire que son père était peut-être l'auteur du vol. Grenier soupçonnait le jeune homme; il lui avait vu compter son argent et avait passé la nuit avec lui. Voyant qu'il ne pouvait rien obtenir de lui, il fit mine de se résigner à son sort, et invita Carpentier à se rendre à la buvette voisine. Carpentier donna dans le piège et Grenier le livra au premier constable qu'il rencontra sur la rue.

L'accusé subira son procès la semaine prochaine.—Le Monde.

UN VOLEUR VOLÉ.

Samedi soir, Laurent Grégoire, homme d'un certain âge qui tient une épicerie au No 378 rue Jacques-Cartier, sortait d'une maison de la rue Mignonne, lorsqu'un jeune homme qui passait lui offrit un siège dans sa voiture. Grégoire sans défiance accepta et le jeune inconnu fouetta son cheval et partit au galop. Rendu sur le chemin Espineau, il arrêta sa voiture et battit le vieillard qu'il déposa d'une somme de six piastres qu'il avait sur lui.

Lorsque ce vieillard put se relever il alla porter plainte au sergent Bouchard, qui crut reconnaître Theotie Archambault à la description qu'on lui fit du coupable. Il allait donner des ordres pour le faire rechercher, lorsque, hier après-midi, ce nommé Archambault vint se plaindre d'avoir été volé et battu par des hôteliers du village St-Jean-Baptiste où il avait joué aux cartes. Le sergent Bouchard fit mander Laurent Grégoire qui reconnut Archambault pour l'individu qui l'avait volé la veille. Archambault a été conduit en prison et il subira son procès la semaine prochaine.—Le Monde.

CHABOT.

Enfin, l'exécuteur s'est décidé à commuer la peine de mort prononcée contre le malheureux Chabot, en l'emprisonnement pour la vie.

Nous étions avec le député shérif lorsque celui-ci lui apprit la bonne nouvelle. Un artiste photographe était avec lui dans le corridor, attendant l'arrivée de quelques acides pour prendre sa photographie, en vue de l'exécution prochaine.

Combien d'années m'ont ils donné au pénitencier? se hâta-t-il de demander.

—Toute la vie, lui fut-il répondu. Il ne manifesta sur le moment nulle grande joie. Il se contenta d'observer:

—C'est égal, mon garçon m'a écrit ces jours-ci qu'il était bien traité au pénitencier, il dit seulement que c'est un peu ennuyant.

Quelques instants après il s'écria: "C'est à c't'heure que je vais prier le Bon Dieu souvent, je vous l'ai promis!" Dans l'après midi, la réaction se fit et il se prit à rire et à pleurer disant que c'était plus fort que lui. Sur le soir, il chanta une chanson qu'il avait déjà chantée avant sa condamnation à mort. Aujourd'hui il va partir gaiement pour St-Vincent de Paul.

M. l'avocat Chalifour qui a si bien défendu son prisonnier devant les jurés, peut se féliciter pour son énergique persévérance de l'avoir sauvé de la corde. C'est grâce à ses efforts et à sa direction que la commutation a été obtenue. Pour tout ce travail, il n'a reçu et ne recevra que la reconnaissance d'un pauvre exilé, et la satisfaction d'avoir remporté de brillants succès dans une cause remplie de difficultés sans nombre. L'Union des Cantons de l'Est, de vendredi dernier.

PERDU.

Un portefeuille, contenant de \$15 à \$30, un billet de passage de Québec à Métis et plusieurs autres papiers, de la résidence de M. Plamondon, rue Dorchester à l'Hôtel Dion, en passant par les rues St-Valier, Côte d'Abraham, St-Augustin, Ste-Julie, Ste-Anne et Côte Lamontagne. Une récompense sera donnée à celui qui le rapportera à ce bureau. 14 mai 1883.—36p

Encan d'un Immense Terrain, Engins, Mais n, etc.

PAR OCT. LEMIEUX & Cie.

Mercredi le 16 Mai,

Sur les lieux, rue Arago, St-Roch, près de la Manufacture de M. W. Roy.

Par encan sera vendu sur les lieux ci-dessus mentionnés un magnifique terrain de 7000 pieds en superficie situé sur la rue Arago et Roch, avec dessus érigés: deux maisons, une grande cheminée pour manufacture ayant coûté \$600 et un engin en ordre parfait de 45 forces de chevaux. Ce vaste terrain est tout ce qu'il faut pour y ériger une grande manufacture. Le tout vendu en bloc et sans réserve. Pour toute information s'adresser à notre bureau.

La vente à 11 heures précises.

OCT. LEMIEUX, & CIE.

Encanteurs.

12 mai 1883.—3f.

Vente à l'encan d'un magnifique Terrain sur la Rue Saint-Jean,

Par OCT. LEMIEUX & Cie

Nous avons reçu instruction de G. T. Tremblay, écrivain, N. P., de vendre à l'encan jeudi le 17 mai, ce magnifique terrain appartenant à M. J. Savard, situé sur le côté nord de la rue St-Jean, étant les Nos 386 et 388 voisin de la maison de Sir N. F. Belleau et près de l'église St-Jean-Baptiste, mesurant 40 pieds français de front sur 60 pieds français de profondeur avec trois murs mitoyens dessus, et tous les solages en bon ordre et environ 50,000 de briques. Titres incontestables. Rentes foncières \$2.00.

Vente sur les lieux, à 10 heures précises.

OCT. LEMIEUX, & CIE.

Encanteurs.

12 mai 1883.—4f.

LIBRAIRIE, PAPETERIE, TAPISSERIE,

F. Desjardins & Cie,

140, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH, QUEBEC.

Nous venons d'ajouter à notre établissement de librairie, un magnifique choix de TAPISSERIE, à des prix satisfaisants pour tous les acheteurs.

Nous venons aussi de recevoir le plus beau choix de livres de piété, chapelets, images et cachets de première communion, littérature profane par les bons auteurs, littérature sacrée, ouvrages pour les mois de mai et de juin, petit recueil de prières et de conseils pour première communion, à 5 cts, le guide du jeune homme à 20 cts, 90 cts, \$1.20, \$1.50.

Le guide de la jeune fille à 75 cts, \$1.00 \$1.25, \$1.75.

Nous invitons spécialement le commerce et les marchands de la campagne à venir visiter notre stock de papeterie, livres de comptes, papier à envelopper, fil, ficelle à attacher, sacs de papier, que nous fabriquons nous-mêmes et que nous pouvons vendre à meilleur marché que n'importe quelle maison de Québec.

F. DESJARDINS & Cie, Libraires-Papetiers, St-Roch, Québec.

15 mai 1883.—3m.

ON DEMANDE

DES COUTURIÈRES pour travailler à la confection des robes.

S'adresser à DAVIDSON & HOBAN.

15 mai 1883.—2fp.

DEMANDE.

On demande immédiatement une bonne fille connaissant la cuisine.

S'adresser au Club des Marchands, coin des rues La Couronne et Desfossés.

S. CARRIER, gérant.

15 mai 1883.—3f.

Venant d'arriver de Manitoba

FEMME-MEDECIN,

SAUVAGESSE DE NAISSANCE,

Qui guérit au moyen d'Herbes Médicinales.

ELLE TRAITTE avec soin et avec une attention particulière toute espèce de maladies et garantit la guérison du mal de matrice dans neuf jours.

S'adresser à: 87, RUE ST-GEORGES, Québec.

Heures de consultations, de 9 heures A. M. à 4 heures P. M.

15 mai 1883.—6fp.

DEMANDEES.

TROIS ou QUATRE bonnes couturières trouveront de l'emploi, en s'adressant à MDE LARIVE

3, r'

14 mai 1883.—3fp

Parlement Federal

Ottawa, 14 mai 1883.

La séance commence à 3 heures p.m. M. CARDWELL présente le rapport du comité des impressions.

M. CASGRAIN demande le rapport du ministre de la justice dans la cause de Hubert.

SIR JOHN répond qu'il s'entendra avec le ministre de la justice à ce sujet.

QUESTION DE PRIVILEGE.

M. LANDRY.—Avant qu'on prenne en considération l'ordre du jour, je souleve une question de privilège. Je lis dans le Free Press d'Ottawa, qu'une adresse a été présentée à M. John White par les orangistes de la capitale. Je lis aussi dans le même journal la réponse faite par M. White à cette adresse. Je désirerais savoir quelles sont les vues du gouvernement à ce sujet. Je suis informé que l'adresse en question a été préparée par un employé public.

ORDRE DU JOUR.

La chambre se forme en comité des voix et moyens.

M. LAURIER.—Je désire attirer l'attention de la chambre sur une question très importante. Il y a quelque temps, l'Académie Royale Canadienne, présente une requête au gouvernement, demandant que M. Harris, artiste canadien, justement de retour de ses études d'Europe, fut choisi pour faire le tableau de la grande conférence qui eut lieu à Québec, le 10 octobre 1864, conférence en vue d'arriver à la Confédération.

On n'a pas encore donné de réponse à cette requête. Elle mérite d'être prise en considération par la chambre.

\$3,000 ou \$4,000 devraient être votés aux fins de faire préparer ce tableau. En ordonnant qu'un canadien soit chargé de l'exécuter on ferait une œuvre nationale.

M. WHITE.—Je seconde avec plaisir la proposition de mon honorable ami qui vient de s'asseoir. La conférence dont on vient de parler mérite de passer à la postérité. Feu Sir George Cartier, Sir Chs. Tupper, Sir Leonard Tilley et plusieurs autres membres marquants y prirent une part active.

M. PATTERSON.—Je me lève que pour faire remarquer qu'on a oublié de mentionner le nom de feu George Brown.

SIR JOHN.—Bien des noms ont été omis par le député d'Ottawa, mais ce n'est pas à dessein. Aucun homme, peut-être, ne porta un intérêt plus profond à la Confédération que feu George Brown.

Comme c'est le vœu général de la Chambre, une somme sera votée aux fins de faire exécuter ce tableau.

M. WHITE.—Je regrette d'avoir omis les noms d'un certain nombre de députés libéraux comme les honn. MM. Mowat, MacKenzie, Brown; mais cette omission n'est pas intentionnelle.

La Chambre adopte plusieurs items. La séance est levée à 2.10 hs. p.m.

Les événements en Irlande.

Execution de Brady.

Ses derniers moments — Détails complets.

Circulaire importante.

L'AMÉRIQUE JUGÉE.

Document de Rome.

LIGUE D'AMÉRIQUE.

QUESTION D'EXTRADITION.

Dublin 14.—Joe Brady, convaincu de participation aux meurtres du Parc Phoenix, a été exécuté ce matin à huit heures.

Brady est le premier qui soit exécuté pour complicité dans ce crime.

Dublin 14.—Une foule immense de personnes entouraient la cour de la prison dans laquelle Brady a été pendu. Une force considérable de cavalerie, d'infanterie et de police étaient présentes. L'ordre le plus parfait n'a cessé de régner. La température était splendide le matin; mais il y eut quelques ondées au moment de l'exécution.

Brady se leva à 6 heures. A 6.35 heures le chanoine Kennedy de l'église St-Jacques et le père O'Reilly lui administrèrent les derniers sacrements dans la chapelle de la prison. Tous trois y demeurèrent en prière jusqu'à l'arrivée du bourreau.

Brady se soumit paisiblement lorsqu'on lui lia les mains et il monta d'un pas lent sur l'échafaud.

On hissa un pavillon noir au-dessus de la prison, pour indiquer que l'exécution avait eu lieu.

A huit heures et trois minutes on vit un cercueil placé sur un charriot à quelque distance de la prison et se dirigeant dans sa direction. La police empêcha le charriot d'arriver à la prison.

On rapporte qu'après la pendaison de Brady ses amis ont essayé de faire faire

une démonstration publique en paradant avec le cercueil vide dans les rues.

On rapporte que la mère de Brady est allée le voir hier après-midi. Elle lui aurait dit: "Mon Joe prend garde de faire de révélations." Brady a répondu: "Ne déraisonnez pas, pensez-vous que je suis fou?"

On rapporte que la mère de Brady avait menacé de renier son fils s'il donnait des informations au gouvernement. Brady a reçu un bouquet de fleurs avec une carte le menaçant du sort que lui réserverait le peuple d'Irlande s'il osait faire des révélations.

Brady n'a donné aucune révélation au chapelain ou au gouverneur de la prison.

La dernière chose qu'il a faite a été d'écrire une lettre à sa mère. Il est monté à l'échafaud avec un livre de prière à la main.

Il s'est montré courageux, ferme et résigné. Son corps a été lancé dans le vide d'une hauteur de neuf pieds. La mort a été instantanée.

Brady sur l'échafaud était mis avec les mêmes habits qu'il portait durant le procès.

On évalue à dix mille le nombre des personnes qui se trouvaient sur le terrain en dehors de la cour de prison au moment de l'exécution. C'est le nombre le plus considérable de personnes qu'on ait jamais vu assister à l'exécution d'un prisonnier.

Au moment où le bourreau et le prisonnier apparurent sur l'échafaud, un cri général sortit de toutes les poitrines et tout le monde se décoiffa.

L'exécution une fois terminée, la foule se dispersa promptement et paisiblement.

Le verdict du coroner sur le cadavre de Brady a été que la mort avait été causée par la rupture de l'épine dorsale.

Un des jurés dit que la figure est un peu enflée, les yeux légèrement sortis et la langue coupée en deux par les dents.

Dublin 14.—Brady a été enterré près de l'échafaud. L'artère vertébrale était brisée complètement.

Le bourreau Marwood a dit qu'il n'avait jamais pendu de criminel pour lui donner moins de trouble, ou d'angoisse. Jamais aucun prisonnier se montra plus calme et plus inflexible.

Presque tous les hommes d'affaires de Dublin ont reçu une circulaire intitulée "Analyse de quelques jurés dans 18 procès acus l'acte des crimes". Dans la circulaire se trouvait une bande de papier sur laquelle était écrit: "Malheur à vous si vous avez en votre possession aucuns effets appartenant à ces jurés, car en même temps ils amèneront sur vos têtes le sang et la souffrance de l'innocent." Cette bande de papier est signée "Hook ou Crook". Cette circulaire a produit une profonde sensation.

Londres 14.—Le Times dit: "Le discours du général Grant au dernier banquet donné par la chambre de commerce à New-York est une expression libre et indépendante de l'opinion de la grande majorité des américains au sujet des complots des dynamophiles. Il est possible que si O'Donovan Rossa demeure encore quelque temps en repos les américains perdront de vue les vrais faits de la question Irlandaise. Nous demandons au peuple américain de perdre tout préjugé et de reconnaître que les dénonciations faites par les Irlandais d'Angleterre ne sont pas justifiées mais se rapportent à l'histoire du passé. Nous ne demandons pas non plus aux Etats-Unis d'imposer silence à la voyoucratie organisée qui cherche l'impunité et un encouragement en se mettant à l'abri du pavillon américain. Si les Etats-Unis ne veulent pas faire plus pour garder leur bonne réputation et leur repos, il serait difficile pour l'Angleterre d'obtenir plus. Mais les faits seront connus. Tout le monde est convaincu en Angleterre que le gouvernement a fait de généreux efforts pour l'Irlande; mais qu'elle doit résister à la demande des Récessionistes."

"Les américains ne doivent pas croire que tous les anglais sont des hypocrites et des tyrants et doivent peser l'effet de leurs paroles hardis et cesser de dire ce qu'ils ne pensent pas."

Rome 14.—Le document envoyé par le Vatican aux évêques en Irlande relativement aux souscriptions en faveur de Parnell dit qu'il est impossible aux prêtres et à plus forte raison aux évêques de promouvoir un tel projet. Le document en question condamne toute souscription destinée à être employée comme moyen de pousser le peuple à la révolte contre les lois.

Paris 14.—Une dépêche adressée au Journal Catholique dit que le Pape a adressé une lettre en termes très énergiques aux évêques d'Irlande défendant au clergé de rendre part aux assemblées politiques ou d'encourager des souscriptions en faveur de l'agitation irlandaise. La lettre recommande aussi de se servir d'un langage respectueux à l'adresse du gouvernement.

New York.—Le général Walker, l'avocat de Sheridan et Walsh est de retour de Lowell où il s'était rendu pour s'entendre avec le gouverneur Butler. Il dit qu'aucune demande d'extradition n'a encore été faite. Ils ne seront pas livrés, avant qu'on ait fait la demande d'extradition.

Détroit Michigan 14.—Le comité exécutif de la ligue nationale en Amérique s'est réuni aujourd'hui et a envoyé des adresses de félicitations et d'encouragement aux diverses autres sociétés de

liqueurs en Amérique et en Irlande. On y lit que la carrière de la ligue en Amérique, pour n'être pas longue n'en est cependant pas moins glorieuse.

L'EXTRADITION.

New-York, 14.—Une dépêche de Washington à la Tribune dit: Il serait tout à fait surprenant si l'un des premiers résultats de l'agitation irlandaise sur le continent américain n'était pas un nouveau traité d'extradition avec la Grande Bretagne. Il est plus que probable que les deux gouvernements ont déjà entamé des négociations à ce sujet. Le traité actuel est le plus vieux des traités existant et le premier qui fut adopté par le gouvernement, à l'exception d'un article du traité de 1794 qui a expiré en 1806 sans qu'aucune loi n'ait été adoptée par le congrès pour le mettre en vigueur. Les obstacles qui ont empêché la révision du traité jusqu'à présent viennent de la part des Anglais qui ont voulu insister sur l'article de conjuration de meurtre, qui est inséré dans un certain nombre de traités passés avec les autres puissances, mais jusqu'à présent cette clause n'est pas insérée dans aucun traité conclu avec les Etats-Unis.

Les Etats-Unis ont conclu des traités d'extradition avec 31 puissances étrangères. Dans 20 de ces traités les offenses politiques sont expressément retranchées, et l'on a fait aucune tentative pour définir ces offenses.

UN PRINCIPE NOUVEAU.

Le principe sur lequel est basé l'Extirpateur des cors sans douleur de Putnam, est entièrement nouveau. Il ne pénètre pas profondément dans les chairs, produisant par là des ulcères, mais au contraire il agit directement sur la surface extérieure des cors qu'il détache de la couche charnue, et il opère une guérison radicale, sans douleur ni malaise. Que les sceptiques qui souffrent des cors sans vouloir en faire l'essai, s'en servent une fois, et ils seront tout disposés ensuite à recommander aux autres l'Extirpateur des cors sans douleur de Putnam.

N. C. POLSON & Cie., propriétaires, Kingston.

147 BALLOTS

PAR LA VOIE D'ELIFAX

Marchandises d'étape et de Fantaisie

Ayant dernièrement reçu une nouvelle consignment de marchandises nouvelles on trouvera notre magasin rempli des dernières nouveautés pour cette saison.

Savoir: Mantilles, Costumes d'Été, Robes de matin Plumes, Garnitures de tête, Fichus, Etoffes, à Robes, Soies, Satins, Parasols, Parapluies, Indiennes Satinées, Rubans, Dentelles et une Grande variété de Gants et de Bas.

GLOVER, FRY & Cie.

Département des Messieurs.

Ce département est complet, il y a Cravates, Collets, Poignets, Chemises, Bas, Gants, Camisoles, Caleçons, Habits imperméables, Habillements d'enfants, \$3.00 en montant, pardessus de printemps pour messieurs, \$5.00.

Habillements pour messieurs, \$8.00. Etoffes (tweeds) Canadiennes, Ecossaises, Anglaises, Etoffes croisées, Serges pour habillements.

GLOVER, FRY & Cie.

Marchandises pour Ameublement.

Nouveaux dessins en Tapis de Bruxelles avec bordures appareillant. Tapis tapisserie, depuis 30 cts en montant Tapis de laine, fil et autres. Nattes en Coco et autres. Les meilleurs Prelarts, et Lenoleum anglais. Grand choix d'étoffes à Rideaux. Rideaux de point, Dentelles etc. Lits en fer et en cuivre, Lits à ressorts, Matelas en crin. Oreillers en plumes. Baguettes en bois et en cuivre. Corniches, etc., etc.

GLOVER, FRY & Cie.

21 avril 1883.—C. & E.

Grains de Semence.

Blé mer noire, Blé White Russian, Blé Fyfe, Blé Arnecta.

Orge, Avoine, Pois, Graine de mil et Trèfle,

A BAS PRIX.

J. B. RENAUD & Cie

72 A 82, RUE ST-PAUL. 24 avril 1883.

AVIS.

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, Dans la District de Québec, Cour Supérieure. No 556.

Qu'il soit connu que Philéas Desruisseaux, de la paroisse de Ste-Croix, cultivateur, par sa requête déposée au Greffe de la Cour Supérieure sous le No 556, demande la vente d'un immeuble situé dans ce district, savoir: "1° Une terre contenant environ trois arpents de front sur environ trente-trois arpents de profondeur, située en la paroisse St-Flavien seigneurie Ste-Croix, bornée au sud-ouest au chemin connu sous le nom de route du bois de l'ail, au nord-est à la ligne seigneuriale de la seigneurie Ste-Croix, au nord à Elzard Bedard et au sud à Alfred Mailloux "circonstances et dépendances."

2° "Une terre, dont la terre ci-dessus dépendait autrefois partie, contenant trois arpents de front sur environ vingt-quatre arpents de profondeur, située en la dite paroisse St-Flavien, seigneurie Ste-Croix, bornée au sud-ouest au chemin de centre de la seigneurie Ste-Croix, au nord-est à la terre sus-déterminée, au nord à Philéas Desroches représentant Alexis et Louis Laliberté et au sud au dit Alfred Mailloux, circonstances et dépendances."

Que les dits deux immeubles forment maintenant une seule terre connue sous les numéros deux cent cinquante-cinq, deux cent cinquante-six et deux cent cinquante-sept et deux cent cinquante-huit des plans et livres renvoi officiels du cadastre officiel de la dite paroisse St-Flavien.

Qu'un nommé Ferdinand Dubois a occupé les dits immeubles jusque vers le premier novembre dernier à titre de fermier et que depuis la dite date le dit immeuble est innocupé.

Lepuel Philéas Desruisseaux allégué que par acte authentique fait et passé à Ste-Croix le quatre décembre mil huit cent soixante-seize devant maître Lemay, notaire public, Joseph Dubois, cultivateur, de la paroisse St-Flavien, consentit en faveur du dit Requéérant Philéas Desruisseaux une hypothèque sur les immeubles ci-dessus décrits pour la somme de neuf cents piastres courant, payable deux cents piastres à demande avec intérêt à huit par cent et cent piastres au premier novembre mil huit cent soixante-dix-sept et ensuite cent piastres au premier novembre de chaque année subséquente avec intérêt à huit par cent sur chacun des dits termes de cent piastres à compter de leur échéance respective.

Lequel dit Philéas Desruisseaux allégué de plus que le dit Joseph Dubois a quitté la dite paroisse St-Flavien et qu'aux derniers avis reçus, il était décédé et que sa famille réside dans les Etats-Unis de l'Amérique du Nord et que le requérant a fait de bonne foi les recherches et employé les diligences nécessaires pour découvrir le propriétaire des dits immeubles mais sans pouvoir y parvenir.

En conséquence, avis est donné au propriétaire des dits immeubles ci-dessus décrits de comparaître devant la dite Cour Supérieure à Québec dans deux mois à compter de la quatrième publication du présent avis, pour répondre à la demande du dit Philéas Desruisseaux, faute de quoi la cour ordonnera que le dit immeuble soit vendu par décret.

Bureau du Protonotaire, Québec, 11 avril 1883.

L. A. AUDET, Dép. P. C. S.

BOSSÉ & LANGUEDOC, Procureurs du Requéérant. 13 avril 1883.—4-11ps.

A VENDRE.

Un terrain de 23 pieds de front, sur environ 63 de profondeur, situé rue de la Reine No 252, avec une maison en bois à deux étages et dépendances, dessus construites. S'adresser au soussigné, rue Dorchester, No 138.

NAZAIRE BELLEAU.

11 mai 1883.—3fp.

ON DEMANDE.

Un apprenti barbier et une servante immédiatement. S'adresser J. DAIGNAULT, barbier, carré Notre-Dame, en face de l'Eglise de la Basse-Ville. 9 mai 1883.—6 f p.

PENSION PRIVÉE.

3 ou 4 Messieurs trouveront une bonne pension au No 169, rue St-Valier St-Roch.

5 mai, 1883.—15j.

Barbier demandé.

On demande immédiatement un compagnon barbier.

S'adresser à

LOUIS LABRECQUE, 215, rue St-Jean.

8 mai 1883.

Couturières demandées.

On demande une dizaine de bonnes couturières.

S'adresser chez A. P. CARON, Marchand, rue Notre-Dame, Basse-Ville.

8 mai, 1883.

J. C. LeBoutillier, AVOCAT.

Bureau: à Percé, district de Gaspé. Fait affaires aussi dans le comté de Bonaventure, Côte Nord et Iles de la Madeleine. 1er mai 1883.—1m.

COIN DES RUES

St Joseph et de la Chapelle. Chez J. E. Latulippe

Cour Draps, Casimirs et Tweeds. CHEZ J. E. LATULIPPE, Pour de Belles Etoffes à Robes.

CHEZ J. E. LATULIPPE, Pour tous les effets de la première Communion.

CHEZ J. E. LATULIPPE, Pour Cotons, Shirts, etc., etc.

CHEZ J. E. LATULIPPE, Pour tous les genres de Marchandises Sèches à Bas Prix.

CHEZ J. E. LATULIPPE, Pour Dentelles, Mousselines, Rubans, Fleur-, Chapraux, etc.

CHEZ J. E. LATULIPPE, ALLEZ TOUT DROIT

CHEZ J. E. LATULIPPE, Où vous serez bien servi à des Prix Très-Réduits.

N'oubliez pas que c'est au Magasin, coin des Rues St-Joseph et de la Chapelle.

Chez J. E. Latulippe. 14 avril 1883.—3m.

Fonds de Banquerout

DE QUINCAILLERIES DE

V. BELANGER & Cie 51, RUE LA FABRIQUE, Haute-Ville.

Les soussignés ayant acheté ce grand fonds de Banqueroute désirent réduire le stock avant de déménager à St-Roch.

Tous les effets sont réduits pour assurer une vente prompte. Ils invitent donc tous ceux qui ont besoin d'effets dans cette ligne à profiter de l'occasion et leur faire une visite sans retard.

Le fonds consiste en poêles de tout genre, ustensiles de cuisine, ferronneries, argenteries et tout ce qui concerne cette branche de commerce.

L. N. BERTRAND & FRER 16 fév. 1883.—1an.

CANAL LACHINE.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumission pour la construction de bassins près des Ecluses St-Gabriel," sera tirée à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest, Mercredi le 6me jour de Juin prochain, pour la construction de DEUX CALES ou BUSSINS, sur le côté nord du Canal Lachine, à Montréal.

On pourra voir à ce bureau et au bureau du Canal Lachine, Montréal, les plan et devis des travaux à faire, dès et après MARDI, le 22me jour de MAI prochain; on pourra aussi s'y procurer des formulaires imprimés de soumission.

Les entrepreneurs devront se rappeler que les soumissions doivent être faites strictement conformes aux formules imprimées.

Un chèque de Banque accepté pour la somme de \$2,000 devra accompagner la soumission; cette somme sera confisquée si le soumissionnaire refuse de signer le contrat lorsque requis de ce faire au prix et conditions mentionnés dans l'offre. Le chèque sera remis à ceux dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

Le département ne s'engage pas, néanmoins, à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre

A. P. BRADLEY, Secrétaire.

Département des chemins de fer et canaux, Ottawa, 21 avril 1883. 28 avril, 1883.—6f. 11ps.

ROMANCES NOUVELLES

"O MON PAYS"

Dediee à Madame Ibani,

Et chantée à Montréal le 31 Mars dernier. Paroles de L. H. FRÉCHETTE, musique de G. Couture, avec titre orné du buste d' Mme ALBANI.

AUSSI,

"SOUVENIR DU JEUNE AGE,"

Chantée par Mme ALBANI à Montréal 31 mars dernier.

PRIX: 10 cts; Par la malle, 11 cts. BERNARD & ALLAIRE, Editeurs de Musique. 6, rue de la Fabrique. Québec

26 avril 1883.

Télégraphie Générale

ANGLETERRE.

Londres, 14—James Young, célèbre chimiste, est mort. Un train venant de Glasgow est venu en collision avec un convoi venant de Carlisle. Sept personnes ont été tuées et plusieurs autres blessées.

FRANCE.

Paris, 14—Les importations des quatre premiers mois de cette année accusent une augmentation de 54,000,000 de francs (\$6,800,000) en les comparant à celles de 1882. Les exportations ont diminué de 4,500,000 francs (\$900,000).

BELGIQUE.

Bruxelles, 14—Le gouvernement proposera tout probablement d'imposer un droit sur le tabac, suffisant pour réaliser 800,000 francs (\$160,000) par année. L'hôtel des marchands Napoléon, le plus ancien du pays, a été incendié ce matin. Tous les pensionnaires, excepté trois, ont été obligés de sauter par les fenêtres pour ne pas périr. Dix-sept se sont sauvés.

ALLEMAGNE.

Berlin, 14—On rapporte semi-officiellement que la mission de Waddington ici est de s'assurer que l'Allemagne continuera à demeurer en paix avec la France.

Le traité entre l'Allemagne et le Madagascar est très favorable à la nation allemande. Cette dernière n'a rien dit qui puisse blesser les sensibilités de la France. Les ambassadeurs considèrent que leur mission au Madagascar a été un succès complet.

Berlin, 14—La santé de Bismarck n'inspire plus aucune crainte. Ses médecins lui conseillent un repos complet et prolongé. Il doit passer l'été à Kissingen. L'empereur se rendra à Gastein où il rencontrera l'empereur François-Joseph.

TURQUIE.

Constantinople, 14—Mahmoud Nedim Pacha, ci-devant ministre de l'Intérieur, est mort.

ETATS-UNIS.

Le cyclone.

Kansas City, 14—50 maisons ont été renversées et 200 ont reçu des dommages considérables par le cyclone d'hier. La nouvelle église évangélique allemande qui avait coûté \$35,000 a été détruite, ainsi que la nouvelle église méthodiste. Sur une longueur de 3 milles les dégâts sont des plus considérables.

Fièvre

Oswego, 14—Lundi dernier, Benjamin Bradway, de Fruit Valley, est tombé malade et est mort samedi. Des médecins ont déclaré que sa maladie était ce qu'on appelle en anglais back bone fever, qui est une phase de la fièvre jaune. On suppose que Bradway a contracté cette maladie en recevant une lettre d'un parent qui a été attaqué de cette fièvre à la Nouvelle-Orléans.

Un grand nombre de personnes ont visité Bradway pendant sa maladie, et l'on craint que la maladie se propage dans tout le village.

Noyade

New Haven, 14—Charles Thomas s'est noyé dans la rivière Quinnipiac, en tentant des filets. On a retiré hier son cadavre avec les rets, qui contenaient 20 boisseaux de poissons.

Auberges

Jersey City, 14—Malgré l'ordre de la police, la plupart des auberges étaient ouvertes hier.

MONTREAL.

La fête de la Reine.

Montréal 14—Le général Patterson et quarante officiers des gardes nationales du New Hampshire, assisteront à la revue militaire le jour de la fête de la Reine. On fait de grands préparatifs pour cette fête.

3000 hommes de la milice locale prendront part à la célébration de la fête de la Reine.

Ouvriers de bord.

Les ouvriers de bord ont tenu une assemblée hier soir. On y a discuté deux questions: la diminution du nombre d'heures de travail et l'augmentation de gages.

Arrestation.

Damien Proulx, marchand de Ste Anne, a été arrêté sur un capias pour \$200.

Une entrevue.

M. L. A. Sénécal, président de la compagnie des Chars Urbains de la cité, est entré en pourparlers avec les membres d'un comité du Conseil de Ville. On y a réglé plusieurs questions préliminaires. Une chartre pour 25 ans doit être accordée à la compagnie et une réduction de 25 cents sera accordée sur une douzaine de billets de passage.

Vois.

Les vois, dit-on, sont très considéra-

bles dans les villages aux alentours de la ville. On croit qu'ils sont opérés par une bande organisée.

Assauts.

Les assauts la nuit sont très considérables. Hier la nuit un journalier nommé Beallie a attaqué M. St-Jean qui sans revenir chez lui. Heureusement la police vint en temps à son secours.

OTTAWA.

Le Pacifique

Ottawa, 14—Duncan McIntyre, le général Stanhorne, Peter Mitchell, M. P., et Mullock, M. P., sont à visiter la division Est du chemin de fer du Pacifique. Ils se rendront jusqu'à la partie de la ligne qui est dans le voisinage du lac Nipissing.

La Société Royale

La Société Royale tiendra une assemblée en cette ville le 22 du courant. Assisteront à cette réunion des délégués de la société littéraire et historique de Québec, de l'Institut Canadien de Québec, de l'Institut Canadien d'Ottawa, de l'Institut Canadien de Toronto, de la société d'histoire naturelle de Montréal, de la société historique de Montréal, de l'Institut de science naturelle et de société historique de la Nouvelle-Ecosse, les sociétés historique et d'histoire naturelle du Nouveau Brunswick, de la société géographique de Québec, du club naturaliste Ottawafield, de la société entomologique d'Ontario, de l'académie des sciences des Etats-Unis, de l'académie géologique des Etats-Unis et de l'association des sciences anglaises.

On craint cependant que la récente indisposition de M. Marmier, délégué de l'Académie française, ne l'empêche d'être présent à cette réunion.

Sur les ouvrages de littérature qu'on lira alors, on remarque: *Essais de B. Sulte sur les premiers seigneurs du Canada; essais de M. Kirby, de Niagara, sur la littérature canadienne et le droit d'auteur; essais sur les sciences géologiques, mathématiques, chroniques, chroniques et physiques, par Dawson, Dr Selwyn, Dr Stowry Hunt, Dr Wilson, les professeurs Lawson, Chapman, et MM. Sandford Fleming, E. Deville Saunders et Dr Bell, et un poème par M. Fréchette, Sur notre histoire.*

Bal.

Le second bal d'Etat a lieu ce soir au Rideau Hall.

TORONTO.

Artistique.

Toronto, 14.—Les artistes de cette ville agitent la question d'ériger une galerie d'art semblable à celle de Montréal.

Faculté de médecine:

La faculté du collège de médecine des dames est constituée. A une assemblée convoquée pour s'occuper des arrangements préliminaires, il a été décidé d'ouvrir le collège au mois d'octobre prochain. Les cours seront donnés par des hommes.

Nord-Ouest.

Incendie d'une ville.

Qu'Appelle, 14.—Presque toute la ville a été incendiée la nuit dernière. Le feu a originé dans la shed aux immigrants et se répandit avec une rapidité effrayante. Les pertes sont évaluées à \$200,000.

La batisse des immigrants était remplie d'effets pour lesquels il n'y a que assurances nominales.

Questions vitales!

Demandez le remède le plus efficace. Quelle est la chose la meilleure pour modérer et apaiser les irritations de nerfs et guérir toutes espèces d'affections nerveuses et rendre la vigueur de la jeunesse en donnant un sommeil léger? Tous vous répondront sans hésiter: "Un peu de houblon."

CHAPITRE I.

Demandez un ou tous les meilleurs remèdes. "Quel est le meilleur et le seul remède efficace pour la guérison des affections tous genres et les maladies de rognons et de organes urinaires, la diabète, la rétention d'urine et toutes les maladies et douleurs particulières aux femmes? Tous vous répondront explicitement avec emphase le "Buchu" Demandez les mêmes remèdes. "Quel est le remède le plus sûr pour guérison de la dyspepsie, la constipation, l'indigestion, la fièvre malarienne ou aigue?" On vous répondra. Mandrake ou Dandelion. Quand ces remèdes sont mélangés avec d'autres d'une égale valeur et avec des Amers de Houblon, il en résulte une puissance de guérison telle qu'aucun malade, aucun affection, aucune maladie, ne saurait y résister. Ce remède peut être employé sans danger par la femme de la plus faible santé et par plus jeune enfant.

CHAPITRE II.

"Malades" "Mourants ou près de mourir." Depuis des années, il a été donné, dans cas de maladies de rognons, rhumes aigus

consommation avancée et il a guéri ces maladies.

Femmes presque mourantes. De la névralgie, des affections nerveuses de la faiblesse et des autres maladies particulières aux femmes.

Personnes toutes brisées par les douleurs de rhumatismes.

Scrofule inflammatoire et chronique. Erysipèle.

Empoisonnement du sang, dyspepsie, indigestion et en général toutes les maladies provenant de la faiblesse.

Toutes celles qui sont l'apanage de la nature.

LES AMERS DE HOUBLON guérissent toutes ces maladies et ses infirmités de la nature. On peut en avoir la preuve dans chaque village du monde connu.

EMULSION DE PUTTNER.

On trouvera dans nos colonnes l'annonce de la Compagnie d'Emulsion de Puttner. Son composé d'huile de foie de morue, appelé Emulsion de Puttner, a atteint depuis quelque temps une si grande popularité pour la guérison des nombreuses affections des poumons, du cerveau, du système nerveux, qu'afin de faire face à la demande toujours croissante, les propriétaires se proposent de se servir de la vapeur comme force motrice dans leurs laboratoires. MM. Frichet & Brine méritent tout le succès possible pour leur esprit d'entreprise qui en fait des bienfaiteurs de l'humanité. — Herald d'Halifax.

Comme notre confrère d'Halifax, nous recommandons fortement à nos lecteurs de lire l'annonce de l'EMULSION D'HUILE DE FOIE DE MORUE DE PUTTNER.

UNE CARTE.

A toutes les personnes souffrant de erreurs et des indispositions de la jeunesse, de faiblesse nerveuses, de débilité, d'excroissances, etc., j'enverrai un remède qui les guérira SANS CHARGE EXTRA. Ce remède a été découvert par un missionnaire de l'Amérique du Sud. Envoyez votre adresse ou enveloppe au Rév. JOSEPH T. INMAN a. tion D., New-York city. Québec, 16 octobre 1882.

LA SANTE C'EST LA RICHESSE



Le Traitement du Dr E. C. West pour les nerfs et le cerveau, spécifique garanti contre l'hystérie, les convulsions, les accès de haut-mal, les copes, les étourdissements, la névralgie ne use causée par l'abus de l'alcool ou du tabac, l'insomnie, la dépression mentale, l'abaissement du cerveau conduisant à la folie, et en dernier lieu à une vie de misère, de décrépitude et à la mort, la Vieillesse prématurée, la stérilité, l'impuissance dans les deux sexes, pertes involontaires et spermatorrhée, causée par l'épuisement du cerveau ou les abus. Chaque boîte contient du traitement pour un mois.

Une boîte pour une piastre ou six boîtes pour cinq piastres, envoyée par la mail franco sur réception du prix. Nous garantissons que six bouteilles rendent la guérison dans chaque cas. Lorsque nous recevons un ordre pour six boîtes accompagné de six piastres, nous envoyons à l'acheteur notre promesse écrite de le rembourser si le traitement n'a pas son effet.

JOHN C. WEST,

Seuls propriétaires, Toronto, Ont En vente à Québec, chez J. J. Veldou, 122 St-Joseph et chez E. Giroux & Frères, 38 et 39 rue St-Pierre. 10 août 1882—lan.

Récompense de \$500!

Nous paierons la récompense ci-dessous à toute personne qui trouvera en défaut les Pilules Végétales de West pour le foie dans aucun cas de maladie de foie, de dyspepsie, de mal de tête, d'indigestion, de constipation ou d'acreté de l'estomac, lorsqu'on aura accompli soigneusement et comme elle doit l'être la prescription. Les pilules sont simplement végétales et elles n'ont jamais manqué de donner satisfaction. Elles sont revêtues de sucre. Les grandes boîtes contiennent 30 pilules pour 25 cents. En vente chez tous les pharmaciens. Prenez garde aux contrefaçons et aux imitations. Les vraies pilules sont fabriquées seulement par JOHN C. WEST & Co Fabricants de PILULES Chicago. Boîtes d'échantillon expédiées gratis par mail, franco, sur réception d'un timbre de 3 cents. 10 août 1882. —lan

AVIS PUBLIC.

Nous prenons la liberté d'annoncer au public et à nos nombreuses pratiques que nous avons transporté notre bureau d'affaires à notre ancien magasin, No 64 Rue du Palais, et que nous continuerons comme par le passé à garder un assortiment général de Vins et Liqueurs provenant des maisons les plus renommées d'Europe.

GINGRAS & LANGLOIS, 54, Rue du Palais.

7 av E.

VENTE PUBLIQUE

Lots à Phosphates de Chaux.

Conformément à la section 158 de l'Acte Général des Mines de Québec, (43, 44 Vict. Chap. 12)

AVIS EST PAR LE PRESENT DONNE que LUNDI, le Trente-unième jour de MAI prochain, l'on procédera à l'Hotel-de-Ville en la Cité de Hull P. Q., à la vente par enchère, d'une étendue de terre d'environ 6, 20 acres situées dans la région dite des Phosphates de chaux, comté d'Ottawa, et comprise dans les cantons suivants: TEMPLETON, VAKEFIELD, PORTLAND (Est et Ouest) et BOWMAN.

La vente commencera à ONZE HEURES PRECISES a. m.

La mise à prix sera de CINQ PIASTRES (\$5) par acre.

CONDITIONS DE LA VENTE.—L'acheteur devra payer comptant la somme due sur les lots acquis; autrement ces lots seront immédiatement remis en vente. L'acquéreur sera tenu de payer à qui de droit la valeur de toutes améliorations utiles existantes sur le terrain vendu.

Ces ventes seront aussi sujettes à toutes les dispositions contenues dans les règlements concernant les mines, maintenant en force en cette province.

L'on pourra se procurer au Département des Terres de la Couronne à Québec, ou chez les agents locaux à Montréal, Hull et Thuro, P. O., la liste des lots qui doivent être offerts en vente.

Département des Terres de la Couronne, Québec, 14 avril 1883.

W. W. LYNCH, Commissaire

N. B.—D'après la loi, les journaux spécialement nommés à cet effet sont les seuls autorisés à publier cet avis. 16 avril 1883—Hps s—C&E 112

VENTE IMPORTANTE de terres arables et des mieux situées, dans la province du Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest du Canada.

A WINNIPEG, commençant mardi, le 15e jour de mai prochain, il sera offert en vente à l'enchère publique une partie des sections portant des numéros pairs, sises et situées le long du chemin de fer Canadien du Pacifique, dans le Manitoba et dans le district territorial d'Assiniboine, et des sections portant des numéros pairs situés entre la ligne principale de la zone du chemin de fer Canadien du Pacifique et la limite internationale, et entre la Rivière Rouge et le Coteau ou Collines Sables (Dirt Hills.)

Il est aussi offert en vente quelques-uns des terrains houilliers sur la rivière Souris. Pour autres renseignements concernant les terres, la mise à prix, et les termes et conditions de vente, s'adresser au Bureau des terres fédérales, Winnipeg. Par ordre, LINDSAY RUSSELL, Député ministre de l'Intérieur. Département de l'Intérieur, Ottawa, 20 avril 1883. 30 avril 1883.—cas. Le Monde

DEMEGEMENT.

A. MORENCY, TAILLEUR, 76, RUE ST-JOSEPH,

Offre ses remerciements sincères à ses pratiques et au public en général, pour le patronage qu'ils n'ont cessé de lui donner depuis qu'il a fondé son établissement. Il espère que cet encouragement lui sera continué à l'avenir, car son empressement à les servir et la coupe qu'il donne aux vêtements ne feront pas plus défaut que par le passé. Il désire les informer en même temps, qu'à partir du premier mai, son établissement se trouvera à trois portes de l'adresse actuelle, c'est-à-dire

AU No 78, RUE ST-JOSEPH.

19 avril, 1883.—lm.

Recrues Demandées

Il y a actuellement dans la Batterie A, plusieurs vacances que de bons hommes peuvent obtenir comme recrues. Pour les conditions et la durée du service, s'adresser au sergent-major Walters, à la Citadelle. 2 mai 1883.—6f3fps

Fabricant de MEUBLES. AMEUBLEMENT DE CHAMBRES A COUCHER ET DE SALON ETC. SOFAS, Fauteuils, ETAGERES, Dressoirs, etc. Tables de Centre et de Salle à Manger. J. F. AREL 95 Rue St-Joseph, St-Roch 95

BEAULIEU & GODBOUT, MARCHANDS-TAILLEURS, Outillage d'honneur à leurs amis et au public en fils ont ouvert au No 97, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH. (Bâtisse récemment occupée par la Caisse d'Assurance.) Un établissement de Marchands-Tailleurs de première classe, où ils traitent courtoisement un assortiment de Draps, Serges, Tweeds, et tout ce qui concerne la confection des vêtements pour messieurs. L'expérience qu'ils ont acquise comme tailleurs, leur donne la habileté de satisfaire les pratiques. Ils s'occupent comme par le passé, de tailleur et confectioinner des vêtements avec les draps qu'on leur fournit. M. J. B. BEAULIEU et JEAN GODBOUT remercient leurs pratiques de l'accueil qu'ils ont reçu individuellement jusqu'à ce jour, et prient de vouloir bien leur pardonner pour le futur. UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLICITEE

SOCIETE DE Construction Permanente DE QUEBEC. Un dividende de deux et demi par cent sur le fonds capital sera payable aux actionnaires de cette Société au Bureau de la dite Société le premier mai prochain. Le livre des transports d'actions sera fermé du vingt au trente Avril courant inclusivement. Québec, 13 avril 1883. ALPHONSE COTE, Secrétaire-Trésorier. 16 avril 1883

LIBRAIRIE CONTEMPORAINE A. O. RAYMOND, LIBRAIRE-IMPORTATEUR 46, Rue LA FABRIQUE, et 27, Rue GARNEAU, H.-V.

DEMANDEZ mon cahier de 64 pages, fort beau papier, réglé, prix, 5 cts, à la doz. 50 c. par poste, 1 c. de plus par cahier. DEMANDEZ mon cahier de 24 pages, beau papier réglé, prix, 3 cts, à la doz. 25 cts. par poste, 1 c. de plus par deux cahiers. N. B.—Tout les cahiers que j'ai en magasin sont tous de bons et beau papier et j'en ai dans toutes les formes et prix. Aussi, papier, enveloppes livres d'école, cartes, géographiques livres d'écoles, titres, littérature, encres etc., etc, en quantité et à bon marché. A. O. RAYMOND. 13 mars 83.

BENJ. BOLDUC Horloger-Bijoutier, TRANSPORTERA son établissement du No 319 au No 250 rue St-Joseph, Porte voisine de J. Patino, marchand-tailleur, au premier mai prochain.

Je profite de la circonstance pour remercier toutes les personnes qui m'ont encouragé jusqu'à ce jour, et j'ai l'espoir que le public continuera, comme par le passé, à m'accorder son bienveillant patronage. Mon assortiment sera des mieux pourvus et la marchandise de la meilleure qualité. Toutes les commandes seront exécutées avec toute la diligence possible, et je ferai tout en mon pouvoir pour les satisfaire. Mon établissement sera monté de manière à satisfaire tous les goûts. J'aurai toujours en mains: Montres en or, Montres en argent, Gardes en or, en argent, plaqués et en nickel, Bagues, Jones, Chaînes pour Dames, Colliers, Bracelets etc. etc. AUSSI, une grande variété d'Horloges de tout genre. Vous êtes priés de visiter mon magasin avant d'aller ailleurs. B. BOLDUC, Horloger-Bijoutier, Rue St-Joseph, St-Roch. 21 avril 1883.—lm.

Différentes causes, l'âge avancé, les soucis, la maladie, les déceptions et la prédisposition héréditaire, tendent à rendre les cheveux gris, et chacune de ces causes détermine la chute prématurée.

L'Ayer's Hair Vigor rend aux cheveux décolorés leur couleur naturelle, brune, blonde, châtain ou rouge. Il adoucit le cuir chevelu en le nettoyant et en lui donnant une action saine.

Il enlève les pellicules et guérit les affections excitées par l'excès des humeurs. Il arrête la chute des cheveux, et produit une nouvelle croissance dans tous les cas où les follicules ne sont pas détruits et où les glandes n'ont pas été affectées.

Les effets en sont incomparables sur les cheveux faibles ou malades, et quelques applications suffisent pour leur rendre le brillant et la vigueur de la jeunesse.

Sûr et inoffensif dans son emploi, l'Ayer's Hair Vigor est sans rival pour la chevelure et spécialement estimé pour le lustre doux et la richesse du ton qu'il donne aux cheveux. Il ne renferme ni huile, ni teinture, et ne décolorie pas sur la toile; de plus, il adhère longtemps aux cheveux, auxquels il conserve la fraîcheur et la force.

Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., U. S. Chimistes pratiques et analytiques. En vente chez tous les Pharmaciens.

CHEMIN DE FER DU

Grand-Tronc.

LA GRANDE EXCURSION.

Train special pour San Francisco.—la côte du Pacifique —la Colombie Anglaise.

UN TRAIN SPECIAL DE CHARS DE PREMIERE CLASSE quittera Montréal à 8.30 A. M., VENDREDI, le 18 Mai, pour la Côte du Pacifique.

Plus bas prix des émigrants. Les passagers de Québec, Portland et des Provinces Maritimes, devront prendre le train qui arrivera à Montréal, le 18 Mai, à 6.30 a. m.

Il est alloué 150 livres de bagages gratuits jusqu'à Omaha, et 100 livres plus loin.

S'adresser aux agents des billets du Grand Tronc, ou à James Stephenson, agent général des passagers, Montréal. JOSEPH HICKSON, Agent Général.

Montréal, 4 mai 1883. 7 mai, 1883.—6f.—3f p. s.

Chemins de Fer du Nord

A PARTIR DE

Lundi, 25 Septembre 1882

Les trains circuleront comme suit :

Table with columns: Mixte, Mail, Expr. Rows include: Départ de Montréal pour Québec, Arrivée à Québec pour Montréal, Départ de Québec pour Montréal, Arrivée à Montréal pour Québec, Départ de Montréal pour St. Edouard de Valois, Arrivée à St. Edouard de Valois pour Montréal, Départ de St. Edouard de Valois pour Québec, Arrivée à Québec pour Montréal.

Tous les Trains de passagers sont pourvus de Chars-Palais le jour et de Cabriolets-Portoires la nuit. Les Trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 p. m. Les trains circulent d'après l'heure de Montréal.

Bureau Central, Québec. BUREAU DES BILLETS. 13, Rue St. Jacques, MONTREAL. VISE-VIS L'HOTEL ST. LOUIS, QUEBEC. CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN, OTTAWA. A. DAVIS, Surintendant.

Chemin de fer Intercanadien.

1882 Arrangements d'hiver. 1883 A partir de LUNDI le 4 DECEMBRE, les trains voyageront tous les jours (Dimanche excepté) comme suit :

Table with columns: Temps du chemin, Québec. Rows include: Express pour Halifax et St. Jean, Train d'accommodement et de la maille, Train de fret, Express d'Halifax et St. Jean, Train d'accommodement et de la maille, Train de fret.

Le char Pullman qui part de la Pointe-Lévis le mardi, le jeudi et le samedi, se rend directement à Halifax, et celui qui part le lundi, le mercredi et le vendredi, se rend à St. Jean.

D. BOYTINGER, Surintendant-en-chef. Bureau de chemin de fer, Moncton, N.-B., le 22 novembre 1882. Québec, 2 décembre 1882.

TONIQUE PAR EXCELLENCE. VIN AL'EXTRAIT DE FOIE DE MORUE de CHEVRIER. Chevalier de la Légion d'Honneur, Pharmacien de 1re classe. Ce VIN, destiné aux personnes qui ne peuvent supporter l'huile de foie de morue, en possède exactement toutes les propriétés. Chaque cuillerée représente une cuillerée d'huile de foie de morue. Il s'emploie donc dans les cas de Débilité, Anémie, Chlorose, Rachitisme, Scrofule, etc. Ce VIN joint à un pouvoir régénérateur indiscutable un goût de nature à satisfaire les palais les plus délicats. L'Extrait de foie de morue obtenu, le 21 octobre 1882, l'approbation de l'ACADEMIE DE MEDICINE de PARIS, à la suite du remarquable rapport de M. le Professeur DEVERGIE sur les extraits de foie de morue. DÉPÔT GÉNÉRAL PARIS 21, Faubourg Montmartre, 21. A. CHEVRIER

ÉPILEPSIE HYSTÉRIE CONVULSIONS MALADIES NERVEUSES. Guérison souvent! Soulagement toujours! PAR L'EMPLOI DE LA SOLUTION ANTI-NERVEUSE de Laroyenne. VENTE EN GROS PARIS, 7, Boulevard Denain, 7, PARIS PHARMACIE DUREL. Dépôt dans les principales Pharmacies du CANADA.

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES. Dépôt chez le Dr Edouard Morin & Cie., 314, rue St-Jean, Québec.

A VENDRE A LA Librairie A. T. Garam. Nos. 6 et 8, rue St. Jean, H.-V., (Presqu'en face de la Banque d'Épargne.) La clef des songes, Manuel de tours de physique, Manuel de Calambours, Le parfait secrétaire moderne, La secrétaire des amants, Histoire de cartonche, Maudrin etc., Recueil de lettres et compliments, Histoire de Geneviève de Brabant, Les infortunes de Camille, Nouveau langage des fleurs et des fruits, Nouvelle Académie des jeux, Trente ans de la vie d'un joueur, Estelle et Nemorin, Histoire des voleurs et brigands célèbres, Rome et Juliette, ou les amants malheureux, aut et Virginie, Lettre et épitres d'Héloïse et Abélard, Nouveau jardin d'amour, L'Escamoteur de bonne société, Maria, 3 volumes, La grande cartomanie, Le grand oracle des dames, Le livre des oracles.

A LOUER. Un magnifique magasin avec dépendances complètes, cave et hangar, à l'Islet près de l'église; poste très avantageux. S'adresser à Dame Vve JOSEPH FAFARD. DEMANDE. On demande immédiatement un bon cuisinier et deux autres hommes pour travailler à Manitoba. S'adresser à GEO. P. ROY, No 36, rue Grant, St Roch. 5 mai, 1883.—1s. p.

Nouvelle Epicerie. M. ALLAIRE. A LE PLAISIR d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il ouvre aujourd'hui, coin des Rues Grant et du Roi, 5 mai 1883. Un établissement d'épicerie. Il aura constamment à la disposition du public un assortiment complet de Thé, Café, Sucre, Tabac, Cigares, vins, Liqueurs, etc. F. X. ALLAIRE, Coin des Rues Grant et du Roi, St-Roch. 5 mai 1883.

P. PACEAU, ÉBÉNISTE. Cote d'Abraham, (PETIT ESCALIER.) S'engage sous de bonnes conditions à déménager les meubles, etc., etc., des personnes qui voudront les transporter en d'autres lieux. Aussi qu'il posera les tapis prolatés, etc. Le tout à un PRIX RÉDUIT. GUERISON CERTAINE SANS REMÈDE BOUGIES MÉDICAMENTÉES ET SOLUTIONS DE ALLAN, brevetées 16 oct. 1876. Une Boîte No. 1 guérira aucune maladie en quatre jours au moins. Une boîte No. 2 guérira les cas réputés incurables que que soit le temps qu'ait duré la maladie. Plus de doses nauséabondes de cubèbe, de osan ou d'huile de bois de sandale qui produisent toujours la dyspepsie en détruisant la membrane de l'estomac. Prix \$1.50. Vendues par tous les pharmaciens ou expédiées par la poste sur réception du prix. Pour plus amples renseignements demander des circulaires. Adresser: J. C. ALLAN & Co., P. O. 1533 ou John street, New-York. Québec, 11 octobre 1882.

Bulletin Financier. Actions de Banques, etc. Lundi, 14 mai 1883, 4 h. P. M. Table listing various banks and their stock prices.

VENTES. Matin.—Banque de Montréal, 50 actions à 201; X D., 10 à 197. Banque Ontario, 50 actions à 114. Banque de Toronto, 150 actions à 192, 100 à 194, 50 à 193; X D., 75 à 187, 25 à 187. Banque des Marchands, 5 actions à 125. Banque du Commerce, 150 actions à 135, 12 à 135. Banque d'Echange, 150 actions à 150, 12 à 150. Cie de Nav. Richeheu et Ontario, 135 actions à 79. Cie des chars de Montréal, 50 actions à 147, 25 à 147. Cie du Gaz de Montréal, 200 actions à 174. Cie du Pacifique canadien, 200 actions à 61, 50 à 61, 250 à 62, 25 à 61. Après-midi.—Banque de Montréal, 85 actions à 202, 25 à 202; X D., 140 à 19, 25 à 198. Banque de Toronto, 75 actions à 193, 25 à 193; X D., 50 à 187. Banque des Marchands, 3 actions à 125, 2 à 125. Cie du Télégraphe de Montréal, 3 actions à 125. Cie des chars de Montréal, 125 actions à 148, 200 à 148. Cie du Gaz de Montréal, 10 actions à 174, 75 à 174, 175 à 174, 100 à 175. Cie du Pacifique canadien, 50 actions à 62, 25 à 62.

Bulletin Maritime. SINISTRE MARITIME. Seattle, Tex., 14.—Le steamer en fer Missisippi, appartenant à la compagnie d'Oregon, est devenu hier la proie des flammes. Le paquebot avait à son bord 1100 tonnes de charbon. L'ingénieur en chef a été brûlé à mort. Les soutes se sont effondrées et un homme a été blessé. Le steamer est complètement perdu. New-York, 14.—Durant le mois de mars dernier, 125 voiliers et 25 steamers de toutes les nations du globe ont été perdus. NAUFRAGÉS. Halifax, N.-E., 14.—A 6 30 heures p. m., dix-huit hommes de l'équipage de la barque Zambesi qui fut coulée à fond par la glace en rade du Cap Breton la semaine dernière, sont arrivés ici. Ils arrivent de Sydney Nord, port où ils étaient débarqués du navire qui les prit à son bord. Bâtes de bois. Montréal, 14.—Le radeau de bois qui s'est brisé dans les rapides de Lachine samedi dernier appartenait à M. John Calvin, de Kingston, Ontario. Il valait \$6,000. PORT DE QUEBEC. ARRIVAGES 13 mai. Steamer Erl King, Denham, Londres, 29 avril, John Ross et Cie, cargaison général pour Québec et Montréal. —Melrose Abbey, Webber, Pictou, NS, 9 mai, pour Montréal, charbon. —Tintern Abbey, Tindale, Cow Bay, 10 mai, Montréal, charbon. —Polynesian, Brown, Liverpool, 3 mai via Derry, Allan, Rae et Cie, 1048 passagers, cargaison général pour Québec, Montréal et l'Ouest. 14 mai. Navire Hovding Zernichow, Norway

DANS LE HAVRE DU PALAIS 14 mai. Bateau, Louis Moreau, St-Antoine, bois. —Benjamin Roberge, St-Nicolas, bois. —Olivier Gravel, Château, pierre. —St-Joseph, Gaspard Dorion, Château, bois. —St-Edouard, Alexandre Trépanier, Château, bois.

FAILLITE. Edouard Fauteux, marchand de nouveautés, a offert à ses créanciers 60 cents dans la piastre. Ventes par le Sheriff. Montréal, 13.—L'actif de MM. Lord & Munn, faillite, a été vendu à la société pour \$11,000. VENTES PAR LE SHERIF. 25 mai. —La Corporation de Québec vs. Malvina Morissette, le reste d'un bail emphytéotique pour jusqu'au 31 avril 1913 de trois emplacements dans le quartier Champlain, vendu le 25 mai prochain, au Sheriff à Québec. —La Corporation de Québec vs. Margaret O'Neil, le reste d'un bail emphytéotique pour jusqu'au 1er mai 1894 d'un emplacement dans le quartier Champlain de 36 x 148 pieds, vendu au Sheriff à Québec, le 25 mai prochain. —Jos. G. Bossé vs. Onésime Bilodeau, un lot de terre à St-Férolé, de 324 19 arpents, vendu à St-Férolé le 25 mai prochain. 26 mai. —Les Sœurs de la Miséricorde de Montréal vs. Nazaire Lévesque, deux lots de terre à St-Sylvestre, vendus le 25 mai prochain, à St-Sylvestre. —Hammond Gowen vs. Charles Rhéaume, un emplacement à Stadacona, Québec, vendu au Sheriff à Québec, le 25 mai prochain. 24 mai. —Pierre Fradet vs. Thomas Miller, le terme non expiré d'un bail emphytéotique jusqu'au 30 avril 1912, d'un emplacement, quartier Champlain, de 27 x 72 pieds, vendu le 25 mai prochain, un Sheriff à Québec. 22 juin. —La Corporation de Québec vs. Amable Pelletier, un emplacement dans le quartier St-Pierre de 3927 pieds en superficie, avec maison dessus construite, vendu le 22 juin prochain, au Sheriff à Québec. —La Corporation de Québec vs. Pierre Poitras, un emplacement de 12622 pieds dans le quartier St-Jean, vendu au Sheriff à Québec, le 22 juin prochain. —David Rowe vs. Mary Jane Cox, la moitié indivise d'un lot de terre, à St-Gilles de 4 x 28 acres, vendu, à St-Gilles, le 22 juin prochain. 23 juin. —L'Hôpital Général vs. Olivier Ouellet, un emplacement sur la rue Arthémise, à St-Auveur le 23 juin prochain.

AU QUAI DE LA COMMISSION DU HAVRE. 14 mai. Colette Fabiola, F Perrault, Montréal, chargement pour J B Renaud & Cie. —Perévérance, O Trépanier, Sorel, 2500 minots d'avoine. —Adeïde, Thibaudau, Portneuf, lest. Barge Marie-Delima, Gignac, Portneuf, lest.

AU QUAI RENAUD 14 mai. Bateau, Napoléon Rhéaume, Château, bois. —Louis L'heureux, Château, bois. —Ignace Gravel, Château, bois. ACQUITTÉS. 14 mai. Colette Maria, 89 ton, pour Blanc Sablon, Kendall & Brower, cargaison générale de provisions, par Verret & Stewart, G Paterson & W Newton; pour Natassgan, provisions par G Tanguay et le capitaine Joncas. —Marie Ste-Aune, Rivière St-Jean, P Sirois, cargaison générale. Steamer Grecian, capt G E Legallais, pour Glasgow, par Dobell & Cie. —Oregon, capitaine Williams, Montréal, avec balance de cargaison. Concordia, capitaine Rolie, pour Glasgow, avec 200 std Pig std de madriers pin, John Sharples, fils & Cie. Barge Marie Ste-Genevieve, S Arcand, Portneuf, lest. —St-Roch, Arcand, Portneuf, lest.

AU QUAI LAROCHE. —Marie Amanda, St-Hilaire, Baie St-Paul, bois. —Trois-Frères, Néron, do do. —Santa-Cruz, Boily, do do. —Stella Maria, Jos Dussault, St-Ours.

Navires pour le Canada. (De la Shipping and Mercantile Gazette, du 30 avril au 1er mai) PARTIS POUR QUÉBEC. Madge Wildfire, Whittingham, Madiera, 21 avril. Rjukan, Andreasen, Liverpool, 27 avril. Kate Cann, Eldridge, Liverpool, 27 avril. Ocean, Henriksen, Liverpool, 27 avril. Atula, —, Off Stonehaven, 13 avril, de Bonness. St George, —, Portmadoc, 28 avril. Flora, Larsen, Newcastle, 30 avril. Silistria, Gordon, Glasgow Dock, 28 avril. Garibaldi, Naess, Anvers, 30 avril. Harvest Home, German, Belfast, 1er mai. Hermaid, Coward, Cardiff, 28 avril. Iona, Knudsen, Liverpool, 1er mai. Loyal, Morch, Fredrikstad, 23 avril.

FARTIS POUR MONTRÉAL. Carmons, —, Shields, 29 avril. PARTIS POUR LE SAGUENAY. Sheffield (s), —, Gravesend, 29 avril. EN CHARGEMENT POUR QUÉBEC. Gurlie, Stromberg, Liverpool, 30 avril. Her Majesty, Johnston, Liverpool, 30 avril. Marco Polo, Bull, Liverpool, 30 avril. Ymer, Henriksen, Liverpool, 30 avril. Gaspee, Motyer, Liverpool, 1er mai. ENREGISTRÉS POUR MONTRÉAL. Viking (s), Topper, Londres, 30 avril.

FAILLITE. Edouard Fauteux, marchand de nouveautés, a offert à ses créanciers 60 cents dans la piastre. Ventes par le Sheriff. Montréal, 13.—L'actif de MM. Lord & Munn, faillite, a été vendu à la société pour \$11,000.

VENTES PAR LE SHERIF. 25 mai. —La Corporation de Québec vs. Malvina Morissette, le reste d'un bail emphytéotique pour jusqu'au 31 avril 1913 de trois emplacements dans le quartier Champlain, vendu le 25 mai prochain, au Sheriff à Québec. —La Corporation de Québec vs. Margaret O'Neil, le reste d'un bail emphytéotique pour jusqu'au 1er mai 1894 d'un emplacement dans le quartier Champlain de 36 x 148 pieds, vendu au Sheriff à Québec, le 25 mai prochain. —Jos. G. Bossé vs. Onésime Bilodeau, un lot de terre à St-Férolé, de 324 19 arpents, vendu à St-Férolé le 25 mai prochain. 26 mai. —Les Sœurs de la Miséricorde de Montréal vs. Nazaire Lévesque, deux lots de terre à St-Sylvestre, vendus le 25 mai prochain, à St-Sylvestre. —Hammond Gowen vs. Charles Rhéaume, un emplacement à Stadacona, Québec, vendu au Sheriff à Québec, le 25 mai prochain. 24 mai. —Pierre Fradet vs. Thomas Miller, le terme non expiré d'un bail emphytéotique jusqu'au 30 avril 1912, d'un emplacement, quartier Champlain, de 27 x 72 pieds, vendu le 25 mai prochain, un Sheriff à Québec. 22 juin. —La Corporation de Québec vs. Amable Pelletier, un emplacement dans le quartier St-Pierre de 3927 pieds en superficie, avec maison dessus construite, vendu le 22 juin prochain, au Sheriff à Québec. —La Corporation de Québec vs. Pierre Poitras, un emplacement de 12622 pieds dans le quartier St-Jean, vendu au Sheriff à Québec, le 22 juin prochain. —David Rowe vs. Mary Jane Cox, la moitié indivise d'un lot de terre, à St-Gilles de 4 x 28 acres, vendu, à St-Gilles, le 22 juin prochain. 23 juin. —L'Hôpital Général vs. Olivier Ouellet, un emplacement sur la rue Arthémise, à St-Auveur le 23 juin prochain.